

TABLEAU DE BORD DE L'ATTRACTIVITE DE LA FRANCE

Edition 2011

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire
et à l'attractivité régionale (DATAR)
Centre d'analyse stratégique (CAS)
Agence française pour les investissements internationaux (AFII)

TABLEAU DE BORD DE L'ATTRACTIVITE DE LA FRANCE

Edition 2011

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire
et à l'attractivité régionale (DATAR)
Centre d'analyse stratégique (CAS)
Agence française pour les investissements internationaux (AFII)

SOMMAIRE

Introduction	4
Chapitre 1 Les indicateurs de résultat	10
I. Investissements directs étrangers	12
II. Internationalisation et ouverture des économies	16
III. Activités stratégiques	18
IV. Compétences étrangères	19
Chapitre 2 Les déterminants de l’attractivité	22
I. Taille et dynamisme du marché	24
II. Education et capital humain	27
III. Recherche et innovation	30
IV. Infrastructures	33
V. Environnement administratif et réglementaire	36
VI. Environnement financier	37
VII. Coûts et fiscalité	38
VIII. Qualité de vie	43
IX. Croissance verte	45
Complément A Les perceptions des investisseurs étrangers	48
Complément B La dynamique des territoires français	54
Conclusion	60

INTRODUCTION

Cette seconde édition du *Tableau de bord de l'attractivité de la France* poursuit une double ambition : comparer la France à onze pays de l'OCDE (les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, l'Irlande, les Pays-Bas, la Belgique, la Finlande et la Pologne) pour chacun des indicateurs et déterminants de l'attractivité retenus pour cette étude ; mettre en lumière les évolutions qui ont affecté ce positionnement depuis l'été 2010.

Le contexte international a été dominé depuis un an par la sortie progressive de la crise économique, en particulier en Europe. Si la gestion budgétaire et la gouvernance économique continuent de mobiliser toutes les attentions, l'Europe a rarement été aussi attractive, continuant d'attirer vers son marché de 500 millions d'habitants, à fort pouvoir d'achat, des investissements du monde entier.

De ce point de vue, 2010 aura été l'année du rebond. La France a été choisie, chaque semaine en moyenne, par quinze entreprises étrangères pour des investissements nouveaux, à l'origine de 32 000 emplois. La croissance de 22 % du nombre de projets étrangers en 2010 vaut reconnaissance de l'ouverture de notre pays et de la compétitivité de son économie.

Elle sanctionne également la diversité et l'attractivité de ses territoires, confortées par une politique de réformes et d'investissements. Ainsi :

- la suppression de la taxe professionnelle sur les investissements productifs au début de 2010 illustre, comme la consolidation du crédit d'impôt recherche, l'utilisation offensive de la fiscalité pour servir la compétitivité des entreprises ;
- le succès rencontré par le statut de l'auto-entrepreneur et par le recours à la rupture conventionnelle du contrat de travail témoigne des flexibilités introduites sur le marché du travail ;

- le lancement du programme d'investissements d'avenir, doté de 35 milliards d'euros par l'Etat pour miser sur l'économie de la connaissance et la croissance durable, tout comme le projet du « Grand Paris », illustrent la volonté de mobiliser sur quelques priorités stratégiques les pouvoirs publics et le secteur privé, entreprises françaises et investisseurs étrangers.

Les chiffres rassemblés dans le présent *Tableau de bord* positionnent la France aux premiers rangs européens sur un grand nombre de facteurs objectifs, et disent le chemin parcouru au travers des réformes.

Ils désignent également plusieurs chantiers dont dépendent l'attractivité et la compétitivité de demain : celui de la simplification administrative et fiscale, celui du développement résolu de l'économie de la connaissance, dont la réforme des universités, lancée en 2007, constitue l'une des pierres angulaires.

Enfin, par delà les faits, la portée des réformes et la force des atouts français, ils évoquent les perceptions et les préjugés qui contribuent à façonner, de l'Amérique du Nord à l'Asie, l'image économique de notre pays.

De ce point de vue, le complément consacré à ce thème, en fin d'analyse, rend compte d'une prise de conscience et d'un degré de connaissance croissants, à l'étranger, des avancées récentes.

Quant aux développements sur l'aménagement du territoire, ils rappellent que la localisation des investissements étrangers dans l'ensemble des régions françaises doit beaucoup au dynamisme économique de ces dernières, à l'affirmation de métropoles d'ambition européenne et à la montée en puissance des pôles de compétitivité et grappes d'entreprises, foyers de partenariats et d'innovation.

ATTRACTIVITE DE LA FRANCE : LES RESULTATS OBSERVES

Les pays étudiés sont :

Européens :

- Allemagne
- Belgique
- Espagne
- Finlande
- Irlande
- Italie
- Pays-Bas
- Pologne
- Royaume-Uni

Non-européens :

- Etats-Unis
- Japon

Indicateur	Rang de la France	Premiers parmi les 12 pays étudiés
Flux d'investissements directs étrangers reçus (En Md\$, 2010)	2	Etats-Unis, France
Stocks d'investissements directs étrangers entrants (En % du PIB, 2009)	7	Belgique, Irlande
Projets d'investissements d'origine étrangère en Europe (Nombre, 2010)	2	Royaume-Uni, France
Poids des filiales étrangères dans la valeur ajoutée du secteur manufacturier (En %, 2008)	5	Irlande, Pologne
Proportion d'étudiants étrangers inscrits dans des programmes de recherche de haut niveau (En %, 2008)	2	Royaume-Uni, France
Part de la France dans l'accueil des étudiants en mobilité internationale (En %, 2008)	4	Etats-Unis, Royaume-Uni

Indicateurs triés des plus aux moins favorables

Indicateur	Rang de la France	Premiers parmi les 12 pays étudiés
Traitement fiscal de la R&D (Taux de subvention fiscale pour 1\$ de R&D, 2008)	1	France, Espagne
Part de marché dans l'industrie européenne de fonds d'investissement (En %, décembre 2010)	1	France, Allemagne
Marques commerciales déposées (Nombre pour 100 000 habitants, 2009)	1	France, Finlande
Prix de l'électricité (En euro par KWH, 2 ^e trimestre 2010)	2	Irlande, France
Taux de pénétration de l'Internet haut débit (Nombre d'abonnés pour 100 habitants, juin 2010)	2	Pays-Bas, France
Personnel de R&D (Effectifs pour 1 000 actifs, 2009)	2	Finlande, France
Accès aux marchés de l'UE-27 (Indice France =100)	3	Belgique, Pays-Bas
Moindre inégalité de la distribution des revenus (Coefficient de Gini, milieu des années 2000)	3	Finlande, Belgique
Facilité de création d'une nouvelle entreprise (Durée en jours de la procédure)	4	Belgique, Italie
Trains ligne à grande vitesse (Réseau actif en km, 2011)	3	Japon, Espagne
Brevets triadiques (Part des brevets dans le total mondial, 2008)	4	Etats-Unis, Japon
Productivité par tête du travail (En dollars, à la parité des pouvoirs d'achat de 2010)	4	Etats-Unis, Irlande
Intensité des activités de R&D (En % du PIB, 2009)	5	Finlande, Japon
Investissement en capital-risque (En % du PIB, 2008)	4	Finlande, Royaume-Uni
Pourcentage des 25-34 ans ayant atteint un niveau d'éducation supérieure (2008)	5	Japon, Irlande
Ressources humaines en science et technologie (Part dans l'emploi total, 2009)	5	Pays-Bas, Allemagne
Croissance du PIB (En %, période 2007-2010)	6	Pologne, Etats-Unis
Avantage technologique révélé dans les TIC (Indice, 2008)	7	Finlande, Japon
Taux nominal de l'impôt sur les sociétés (En %, 2009)	10	Irlande, Pologne
Disponibilité des services publics en ligne (Proportion dans 20 services publics de base, 2010)	8	Italie, Irlande
Cotisations sociales (En % des recettes fiscales totales, 2009)	10	Royaume-Uni, Irlande

CHAPITRE 1

LES INDICATEURS DE RESULTAT

- I. INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS
- II. INTERNATIONALISATION ET OUVERTURE DES ECONOMIES
- III. ACTIVITES STRATEGIQUES
- IV. COMPETENCES ETRANGERES

I. INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS

Economie particulièrement attractive, la France s'est maintenue depuis le début de la crise économique parmi les premiers pays d'accueil des investissements directs étrangers.

La CNUCED la classait au troisième rang derrière les Etats-Unis et la Chine/Hong-Kong en 2010. La même année, les IDE ont connu une hausse de + 0,7 % dans le monde, et une baisse de - 6,9 % dans les pays développés.

La France et l'Allemagne ont été affectées par un léger recul des investissements entrants en 2010, de l'ordre respectivement de - 3,7 % et - 3,5 %, quand le Royaume-Uni enregistrait une légère hausse (+ 1,2 %).

Après une forte réduction des flux d'IDE dans le monde en 2009, les dernières estimations de la CNUCED, font état d'une légère reprise de ces flux en 2010 : les flux d'IDE passant de 1 114 à 1 122 milliards de dollars.

Les IDE dirigés vers les pays développés (526 Md\$) ont diminué de 6,9 % (- 21,9 % vers l'Europe). En revanche, ceux visant les pays émergents (524,8 Md\$) ont progressé de 9,7 % par rapport à 2009.

Avec 57,4 Md\$ d'IDE entrants, selon la CNUCED, la France est en 2010 la troisième destination mondiale derrière les Etats-Unis et la Chine/ Hong-Kong.

Elle reste la première destination européenne, devant la Belgique, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie.

Par rapport à la richesse nationale (stocks d'IDE / PIB), la France accueille deux fois plus d'investissements étrangers que l'Allemagne, l'Italie ou les Etats-Unis.

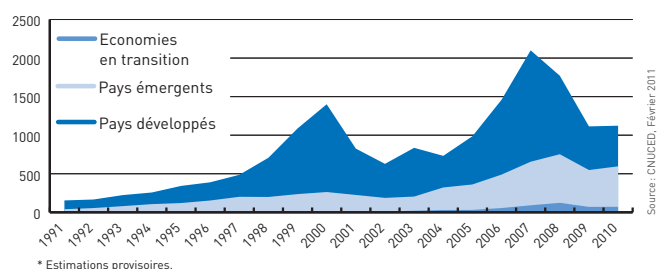
La position de la France s'est nettement améliorée en une décennie : les flux d'IDE représentent 42,3 % du PIB en 2009, contre 16,8 % en 1999.

Les pays qui devancent la France sont généralement des économies de petite taille, dans lesquelles une part importante des flux d'IDE enregistrés sont liés aux activités transfrontalières des sociétés holding : Belgique, Pays-Bas, Irlande (cf. encadrés méthodologiques).

Flux d'investissements directs étrangers entrants

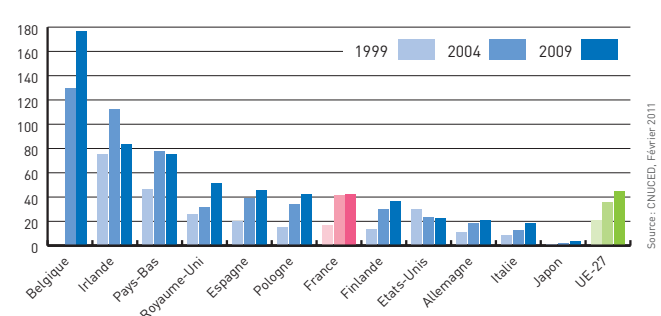
Evolution 1991-2010*

En milliards d'USD courants



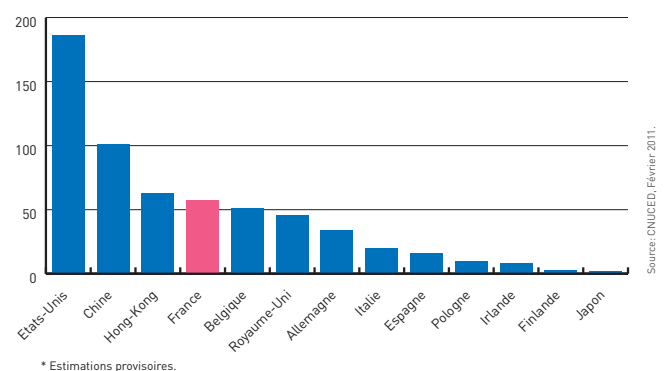
Stocks d'investissements directs étrangers entrants

En % du PIB



Flux d'investissements directs étrangers entrants (2010*)

En milliards d'USD courants



FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS, CNUCED

Les statistiques de flux et de stocks d'investissements directs au niveau mondial sont collectées par la CNUCED auprès des banques centrales, des instituts statistiques ou des autorités nationales. L'investissement direct est établi dès lors qu'une entreprise ou un particulier (l'investisseur) détient au moins 10 % des droits de vote lors des assemblées générales d'une entreprise (considérée alors comme l'entreprise investie) ou, à défaut, 10 % du capital social. L'ensemble des opérations financières entre les deux entreprises est alors enregistré en investissements directs et est présenté dans le compte financier de la balance des paiements⁽¹⁾.

Les statistiques de flux d'investissements directs étrangers retracent les transferts de capitaux entre les entreprises étrangères et leurs filiales françaises. Elles prennent en compte:

- les opérations en capital social stricto sensu, qui comprennent les créations, les acquisitions d'entreprises réalisées sous forme d'acquisitions de titres ou d'actifs productifs, les subventions d'équilibre, les consolidations de prêts, prêts subordonnés et prêts participatifs du secteur bancaire ;
- les investissements immobiliers ;
- les bénéfices réinvestis, qui correspondent à la part des résultats opération-

nels des entreprises investies revenant à la maison mère au cours d'un exercice comptable, diminuée des dividendes versés à la maison mère au cours du même exercice ;

- les autres opérations, qui recouvrent les opérations de prêts, avances, dépôts, à court et long terme, entre sociétés affiliées, à l'exception des crédits commerciaux et des crédits et dépôts entre les banques résidentes et leurs correspondants étrangers, classés en « autres investissements ».

(1) Méthode Balance des paiements, 05-016z, novembre 2005.

FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS, BANQUE DE FRANCE

- Selon la méthodologie internationale de référence du *Manuel de la balance des paiements* du FMI (cinquième édition), la Banque de France estime, pour 2010, à 25,6 Md€ les flux d'IDE entrants en France, contre 24,5 Md€ en 2009. Cette légère hausse (+ 4,5 %) fait suite à une forte baisse en 2009 (- 44,1 %)⁽¹⁾.

- Flux d'IDE au sens Balance des paiements, et questions méthodologiques.

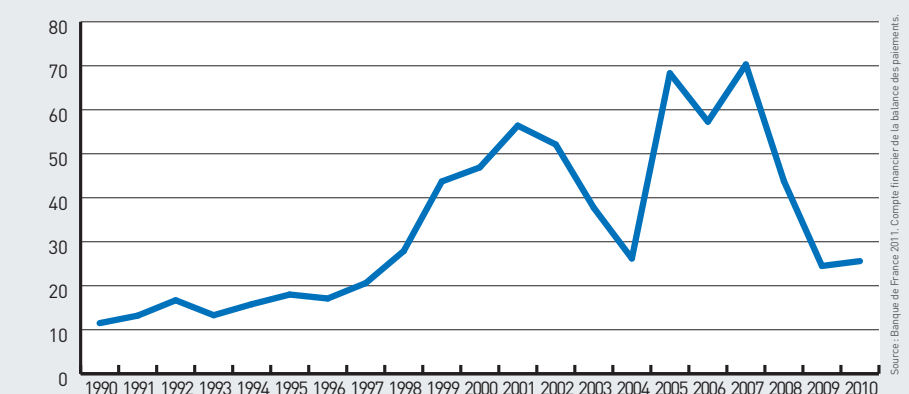
La Banque de France souligne que la hausse des flux d'IDE observée ces dernières années résulte notamment des prêts intra-groupe, qui traduisent en partie le rôle croissant des établissements à vocation spécifique (EVS).

Ces EVS, implantés dans des zones fiscales favorables, ont pour activité principale la détention de titres de participations de sociétés étrangères pour le compte de leur maison mère, ainsi que la gestion de trésorerie entre les différents affiliés du groupe. Ces flux accroissent artificiellement les flux d'IDE et rendent difficile l'interprétation des statistiques d'investissements directs.

L'OCDE recommande ainsi, dans sa nouvelle édition de la *Définition de référence des investissements directs internationaux* (2008) de présenter de façon séparée les opérations d'investissements directs des EVS (résidentes), et de généraliser le principe

Flux d'IDE entrants en France (1990-2010)

En milliards d'euros courants



dit « directionnel » aux prêts entre sociétés sœurs (c'est-à-dire sans lien direct en capital social). Sur ces bases, les opérations de prêts et emprunts entre les sociétés sœurs seront ventilées en fonction de l'investisseur ultime du groupe (maison mère du groupe), identifié à partir de l'enquête sur les liaisons financières de l'INSEE (et non pas l'investisseur immédiat, comme pour les opérations entre filiale et maison mère). Cette nouvelle méthodologie deviendra la norme pour la présentation des statistiques d'investissements directs à l'échelle européenne à compter de 2014.

Une conclusion s'impose : l'attractivité d'une économie ne peut être appréhendée à partir de ces seuls flux d'IDE, dont les montants recouvrent des flux de nature très diverse.

(1) Les données des flux d'IDE entrants en France correspondent aux données définitives de la Banque de France et ne peuvent être comparées à celles de la CNUCED qui sont des estimations provisoires. Selon la CNUCED, les IDE entrants en France n'auraient diminué que de 3,7 % en 2010

LE CONTROLE DES INVESTISSEMENTS

La France est ouverte à l'investissement étranger. Le principe de liberté est posé par l'article L.151-1 du Code monétaire et financier, qui énonce : « Les relations financières entre la France et l'étranger sont libres. »

Comme d'autres États, la France conserve la possibilité d'imposer des restrictions limitées à ce principe d'ouverture.

Elle a ainsi précisé le régime relatif aux investissements sensibles au travers du décret du 30 décembre 2005 codifié aux articles R.153 et suivants du Code monétaire et financier :

- le régime français prévoit une distinction entre les investissements provenant d'Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, et ceux provenant de pays tiers, pour tenir compte des exigences des traités européens ;
- la liste des activités soumises à autorisation préalable est strictement définie : quatre relèvent de la Défense nationale, et sept répondent à des préoccupations d'ordre public.

Il s'agit des :

- activités dans le secteur des jeux d'argent ;
- activités réglementées de sécurité privée ;
- activités de recherche, de développement ou de production relatives aux moyens destinés à faire face à l'utilisation illicite, dans le cadre d'activités terroristes, d'agents pathogènes ou toxiques ;
- activités portant sur les matériels conçus pour l'interception des correspondances et la détection à distance des conversations, autorisés au titre de l'article 226-3 du Code pénal ;
- activités de services dans le cadre de centres d'évaluation agréés dans les conditions prévues au décret

n° 2002 535 du 18 avril 2002 relatif à l'évaluation et à la certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information ;

- activités de production de biens ou de prestation de services de sécurité dans le secteur de la sécurité des systèmes d'information d'une entreprise liée par contrat passé avec un opérateur public ou privé gérant des installations au sens des articles L.1332-1 à L.1332-7 du Code de la défense ;
- activités relatives aux biens et technologies à double usage énumérés à l'annexe IV du règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil du 22 juin 2000 modifié instituant un régime communautaire de contrôle des exportations de biens et technologies à double usage ;
- activités relatives aux moyens de cryptologie et aux prestations de cryptologie mentionnés aux paragraphes III, IV de l'article 30 et I de l'article 31 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;
- activités exercées par les entreprises dépositaires de secrets de la Défense nationale, notamment au titre des marchés classés de Défense nationale ou à clauses de sécurité conformément au décret n° 98-608 du 17 juillet 1998 relatif à la protection des secrets de la Défense nationale ;
- activités de recherche, de production ou de commerce d'armes, de munitions, de poudres et substances explosives destinées à des fins militaires ou de matériels de guerre et assimilés réglementés par le titre III ou le titre V du livre III de la deuxième partie du Code de la défense ;
- activités exercées par les entreprises ayant conclu un contrat d'étude ou de fourniture d'équipements au profit du ministère de la Défense, soit directement, soit par sous-traitance, pour la

réalisation d'un bien ou d'un service relevant d'un secteur mentionné aux points 7° à 10° ci-dessus.

Ce choix de la transparence et de la prévisibilité n'a pas été fait par tous les pays. Dans bien des cas, les dispositifs de contrôle des investissements étrangers laissent à l'autorité publique des marges d'appréciation, génératrices d'incertitude pour l'investisseur :

- **Royaume-Uni** : les autorités publiques peuvent intervenir pour des motifs de sécurité nationale et pour garantir la pluralité des médias publics. La décision est prise par des commissions indépendantes. Les restrictions à la liberté d'investissement ne font pas l'objet d'une liste limitative.
- **Etats-Unis** : le régime de contrôle institue un « Test de sécurité nationale sur les investissements étrangers ». Les enquêtes relèvent du Comité des investissements étrangers (CFIUS). La décision revient, au terme d'une procédure non susceptible de recours, au président des Etats-Unis.
- **Japon** : le régime s'applique aux entreprises désirant acquérir plus de 10 % des actions des sociétés opérant dans des secteurs spécifiques. Le dispositif autorise des consultations entre les investisseurs et les autorités gouvernementales. Il permet de recueillir l'avis d'une tierce partie, est limité dans le temps et est susceptible de recours.
- **Allemagne** : les autorités disposent d'un droit de veto pour tout projet d'acquisition d'une entreprise d'armement par des intérêts étrangers. Le champ d'application concerne les entreprises domiciliées en Allemagne qui fabriquent ou développent des armes de guerre, des armements ou des systèmes de cryptologie, dès lors qu'un investisseur détient au moins 25 % des droits de vote.

L'attractivité d'une économie doit également s'apprécier au travers des investissements étrangers productifs créateurs d'emploi (créations de nouveaux sites de production ou de services) et des extensions d'activité.

Ces investissements physiques d'origine étrangère sont restés dynamiques depuis le début de la crise : la France est le second pays en Europe après le Royaume-Uni pour l'accueil des investissements étrangers créateurs d'emploi.

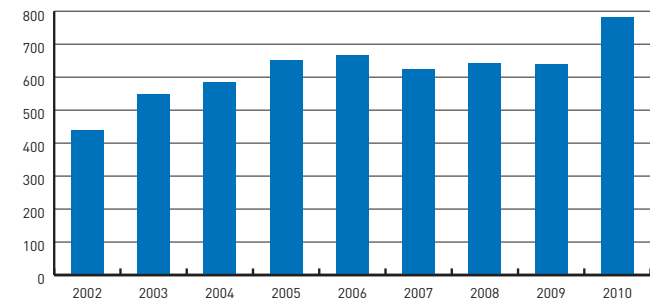
Après le palier observé durant la période de ralentissement économique mondial, le nombre des projets d'investissements étrangers créateurs d'emploi en France a connu une forte hausse en 2010 : 782 décisions d'implantation d'origine étrangère ont été recensées, contre 639 en 2009 et 641 en 2008.

Les principales activités couvertes par les projets d'investissements étrangers en Europe en 2010 sont : « ventes, marketing et support » (46 %), « industrie manufacturière » (27 %), « recherche et développement » (8 %) et « logistique » (7 %).

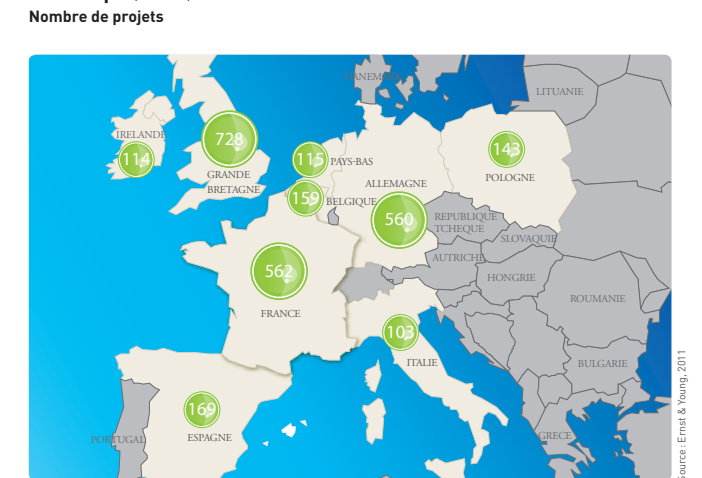
La répartition sectorielle des projets d'implantation d'origine étrangère en France est très comparable à celle observée en Europe.

Comme en 2009, la France est en 2010, au premier rang européen en matière d'accueil d'implantations industrielles, qui comptent pour 57 % des emplois créés. L'automobile, les équipements industriels et la logistique sont des secteurs particulièrement dynamiques.

Evolution du nombre de projets d'investissements créateurs d'emplois d'origine étrangère en France (2002-2010)



Répartition des projets d'investissements d'origine étrangère en Europe (2010)



INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

Observatoire France, Agence française pour les investissements internationaux

Le « Bilan de l'investissement étranger en France » élaboré par l'AFII et ses partenaires régionaux recense annuellement, depuis 1993, les investissements créateurs d'emploi en France décidés par des entreprises étrangères. Ce bilan comptabilise le nombre d'emplois générés durant les trois premières années du projet. Il fournit des statistiques détaillées par secteur d'activité, type

d'opération et de fonction, pays d'origine et région d'accueil.

Quatre types d'investissements productifs sont recensés :

- les créations, qui correspondent à des emplois créés sur un nouveau site ;
- les extensions, qui génèrent de nouveaux emplois sur un site existant ;
- les reprises, qui intègrent les emplois sauvegardés grâce à l'acquisition d'une société en difficulté par un investisseur étranger.

- les reprises-extensions, pour lesquelles sont comptabilisés les emplois créés suite à l'acquisition d'une entreprise française -qui n'est pas en difficulté- par un investisseur étranger.

La définition des investissements d'origine étrangère

L'investissement est réputé d'origine étrangère s'il est réalisé par une société détenue à plus de 50 % par des capitaux étrangers.

Dans le cas d'une répartition distincte du capital, les emplois sont attribués à chaque pays au prorata de la part de ses ressortissants. Dans le cas d'un capital émiété, si plus de 50 % du capital est détenu par des actionnaires d'un même pays, les emplois sont attribués à ce dernier ; dans le cas opposé, l'origine d'un investissement est définie en fonction de l'actionnaire majoritaire, des membres du conseil d'administration et du centre de décision. Par exception, dans le cas d'une co-entreprise franco-étrangère, les emplois correspondants sont décomptés au prorata de la participation étrangère dans l'investissement.

• **Le recueil des données**

Les données du bilan des investissements étrangers en France sont issues de trois sources :

- les projets accompagnés par l'AFII. Le Cospe (Comité d'orientation et de

suivi des projets étrangers en France) diffuse aux agences de développement régional l'information sur les projets étrangers ;

- les projets suivis directement par les partenaires territoriaux de l'AFII en France ;

- l'« Observatoire France » de l'AFII qui détecte, au travers d'un suivi de la presse économique internationale, les entreprises étrangères susceptibles de venir s'implanter en France. Chaque année, plus de 600 projets étrangers sont intégrés à cet observatoire.

European Investment Monitor (EIM) 2011, Ernst & Young

Sont pris en compte, dans la base de données EIM, les projets d'investissements directs étrangers créant des emplois dans le cadre de créations ou d'extensions de site, telles que des unités de production, plateformes logistiques, centres de back

office, centres de service partagés, quartiers généraux, centres de R&D, bureaux de marketing et vente.

Crossborder Investment Monitor, fDi Markets

La base de données *Crossborder Investment Monitor*, réalisée par fDi Markets selon l'approche des observatoires, rassemble des données relatives aux projets d'implantation des firmes étrangères dans le monde, depuis 2003. Ne sont pris en compte que les projets *greenfield* et les extensions. Sont exclues les fusions-acquisitions, les privatisations ainsi que les alliances stratégiques.

Cet outil ne détecte qu'une partie des décisions d'investissements vérifiées et comptabilisées par l'AFII et ses partenaires régionaux annuellement. En dépit de ses limites, il est parfois utilisé pour évaluer les positions relatives des pays européens.

II. INTERNATIONALISATION ET OUVERTURE DES ECONOMIES

L'implantation d'unités productives étrangères en France permet de produire des biens destinés au marché local autant qu'européen et de bénéficier des avantages compétitifs français.

La présence des filiales étrangères en France est ancienne et soutenue dans le secteur industriel : près d'un salarié sur sept du secteur marchand travaille dans une filiale de groupe étranger, et un salarié sur quatre dans l'industrie manufacturière.

Cette ouverture est proche de celle observée au Royaume-Uni, mais supérieure à celle estimée en Allemagne, en Espagne ou encore en Finlande.

En 2008, les entreprises sous contrôle étranger (*Foreign Affiliates Trade Statistics - FATS* - collectées par l'OCDE) occupent une place importante dans l'industrie manufacturière des principaux pays développés. Au sein de l'Union européenne, elles ont assuré notamment plus du quart de la valeur ajoutée du secteur.

La contribution des filiales étrangères à l'emploi (25 % en 2008) et à la valeur ajoutée (31 % en 2008) souligne la forte internationalisation de l'industrie manufacturière en France.

En revanche, pour l'ensemble de l'économie française, la contribution de ces filiales à l'emploi marchand (13 % en 2008) et à la valeur ajoutée (19,5 % en 2008) apparaît

plus limitée. Après une baisse observée en 2007, le poids des filiales étrangères a augmenté en France en termes de valeur ajoutée, alors qu'il est resté stable en termes d'emploi.

L'internationalisation de la France se mesure également à la part que prennent les filiales étrangères dans les dépenses de R&D exécutées par les entreprises sur le territoire national : 22 % en 2008 (23 % en 2003), avant la réforme du crédit impôt recherche de 2008.

Si ce taux est plus faible qu'au Royaume-Uni ou en Allemagne, il surpasse celui observé aux Etats-Unis, au Japon ou en Finlande.

La forte internationalisation de l'Irlande apparaît très spécifique, liée au développement d'une économie fondée sur l'ouverture des marchés aux investissements internationaux, notamment américains (cf. l'implantation d'Intel en 1989) et européens (investissements associés aux fonds structurels).

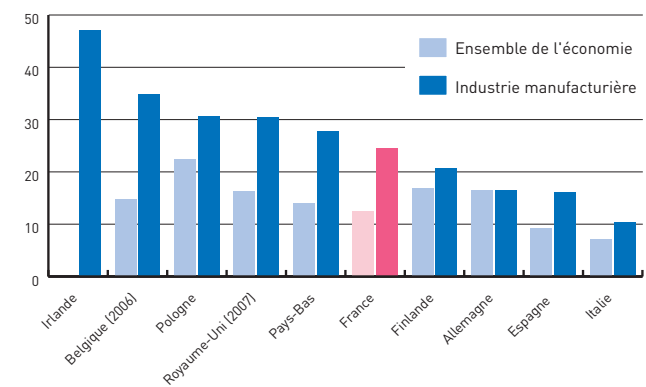
La forte présence des entreprises étrangères dans la capitalisation boursière des entreprises françaises témoigne également de l'internationalisation de l'économie française. Selon la Banque de France, la part de la capitalisation boursière des sociétés françaises du

CAC 40 détenue par les non-résidents s'élevait à 42,4 % fin 2010, pour un montant de 395,5 milliards d'euros (contre 44,6 % fin 2009). Le repli sensible du taux de détention (- 2,2 points) s'explique pour 1,4 point par des ventes d'actions, 0,4 par un effet prix (baisse des cours de certaines actions) et 0,4 par un changement dans la composition du CAC 40.

La zone euro est la première origine géographique des détenteurs non-résidents d'actions de sociétés françaises (17,6 % de la capitalisation boursière), suivie par les Etats-Unis (14,4 %).

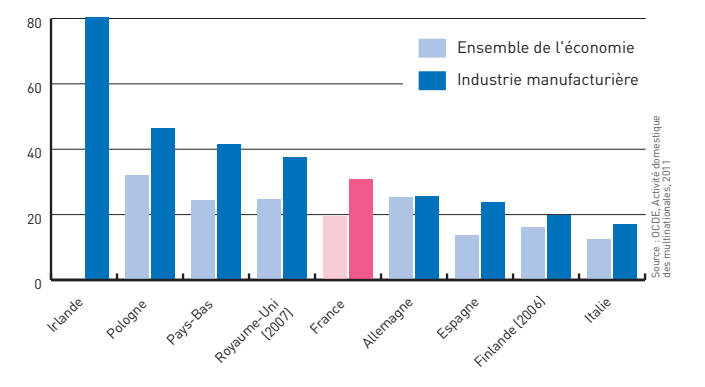
Parts des filiales sous contrôle étranger dans l'emploi (2008)

En % du nombre total de salariés



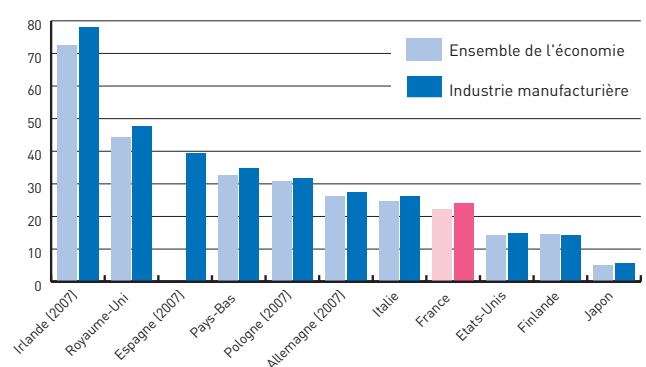
Parts des filiales sous contrôle étranger dans la valeur ajoutée (2008)

En % de la valeur ajoutée totale



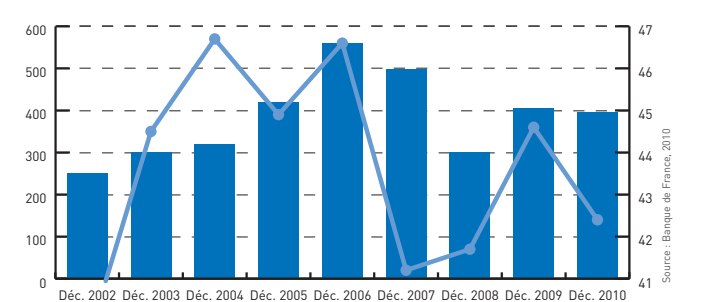
Parts des filiales sous contrôle étranger dans les dépenses de R&D des entreprises (2008)

En % des dépenses intérieures de R&D



Taux de détention par les non-résidents du CAC40

En milliards d'euros (Stock de capital) et en % (Taux de détention)



III. ACTIVITES STRATEGIQUES

L'implantation de centres de recherche et développement (R&D) et de quartiers généraux/sièges sociaux des groupes internationaux a des effets d'entraînement sur le reste de l'économie, en termes de savoir-faire et de transferts technologiques. En ce sens, ces opérations méritent d'être identifiées comme stratégiques. La France est, en 2010, le deuxième pays européen d'implantation de ces activités stratégiques derrière le Royaume-Uni.

La France a accueilli en 2010 plus de projets de ce type que les années précédentes : 51 projets dans les activités de R&D, et 40 projets correspondant à l'implantation de centres de décision.

La France est parmi les premiers pays européens pour l'accueil des projets étrangers de R&D et de sièges sociaux.

Les projets d'implantation des centres de R&D étrangers en France progressent depuis 2003, de l'ordre de 9 % en moyenne annuelle.

Cette dynamique s'est accélérée depuis 2007 : + 27 % en moyenne annuelle sur la période 2007-2010.

Ces projets représentent 9 % de l'ensemble des nouveaux investissements physiques recensés en 2010, contre 5 % en 2007.

La bonne position de la France en matière de R&D se traduit par une très forte attractivité dans les secteurs des instruments scientifiques et de la recherche scientifique.

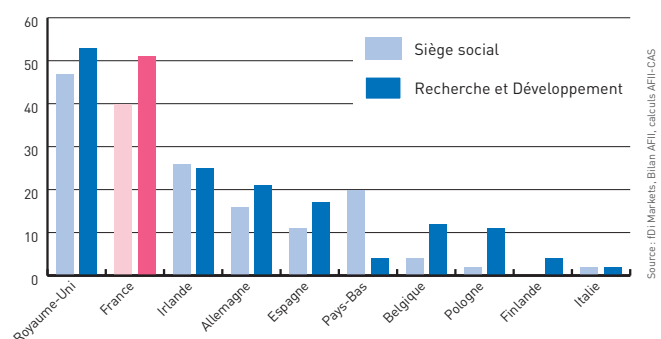
Quant au nombre de projets d'investissements dans les quartiers généraux, il a quadruplé par rapport à 2009.

De même, le site France est leader dans l'accueil des investissements étrangers dans les secteurs à forte valeur ajoutée tels que les produits chimiques ou les composants électriques et électroniques.

Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2010)

Nombre de projets

Classement selon le nombre total de projets

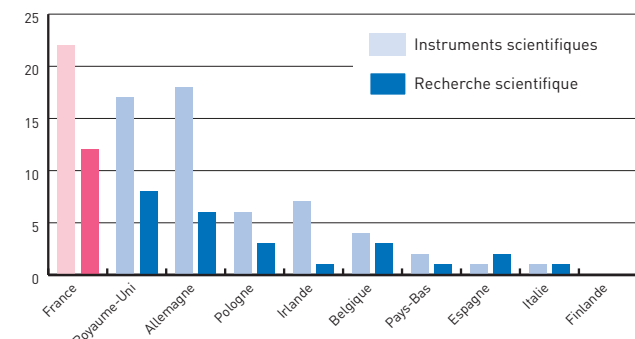


Source: I/DI Markets, Bilan AFI, calculs AFI/CAS

Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2010)

Nombre de projets

Classement selon le nombre total de projets

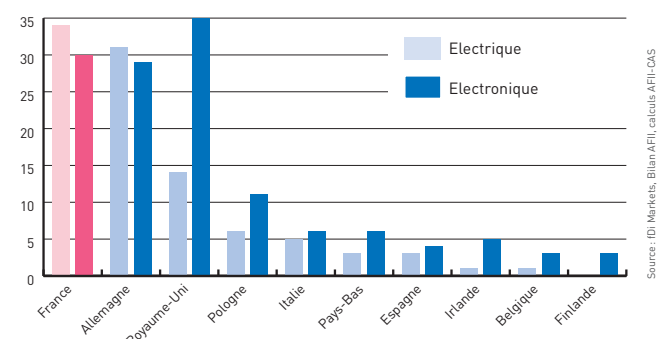


Source: I/DI Markets, Bilan AFI, calculs AFI/CAS

Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2010)

Nombre de projets

Classement selon le nombre total de projets

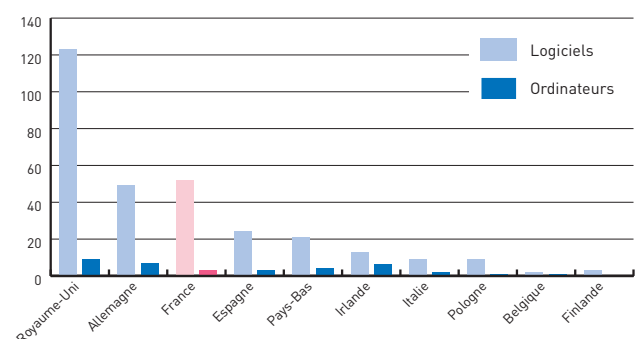


Source: I/DI Markets, Bilan AFI, calculs AFI/CAS

Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2010)

Nombre de projets

Classement selon le nombre total de projets

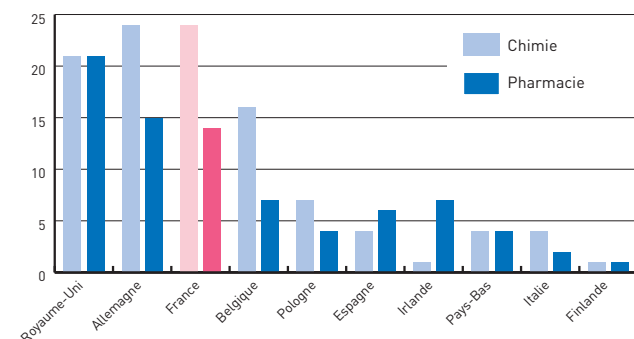


Source: I/DI Markets, Bilan AFI, calculs AFI/CAS

Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2010)

Nombre de projets

Classement selon le nombre total de projets



Source: I/DI Markets, Bilan AFI, calculs AFI/CAS

IV. COMPETENCES ETRANGERES

La mobilité internationale des étudiants est une autre dimension de l'attractivité d'un pays. La capacité à former des talents venus de l'étranger traduit, autant qu'elle conditionne le rayonnement, la compétitivité et l'attractivité. La France est, en ce domaine, le troisième pays mondial d'accueil (2009-2010), avec près de 270 000 étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur.

Si la proportion d'étudiants étrangers venant suivre des programmes de recherche est forte, les étrangers ne représentent qu'une faible proportion des ressources humaines en science et technologie.

La mobilité géographique des étudiants dans le monde s'est fortement développée ces dernières années : en 2008, ils étaient plus de 3,3 millions à être scolarisés à l'étranger, soit 60 % de plus qu'en 2000.

Avec près de 270 000 étudiants étrangers accueillis sur 2009-2010, la France est le troisième pays mondial d'accueil des étudiants en mobilité internationale, derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Les étudiants étrangers représentent un peu plus de 11 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France en 2008, une proportion comparable à celle de l'Allemagne (10,9 %), mais inférieure à celle du Royaume-Uni (19,9 %).

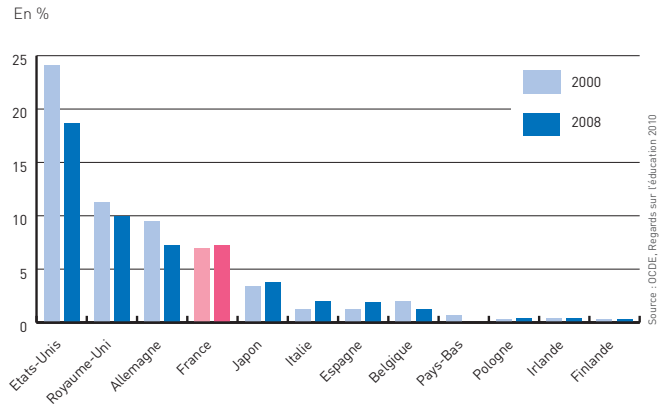
La France se distingue par la très forte proportion d'étudiants étrangers venant suivre des programmes de recherche de haut niveau (39,8 %).

L'Afrique est la première région d'origine des étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur en France (43,5 %, 2008), devant l'Europe (21,3 %) et l'Asie (21 %). En Allemagne et au Royaume-Uni, la part des étudiants asiatiques est beaucoup plus élevée (respectivement 37,5 % et 47,9 %).

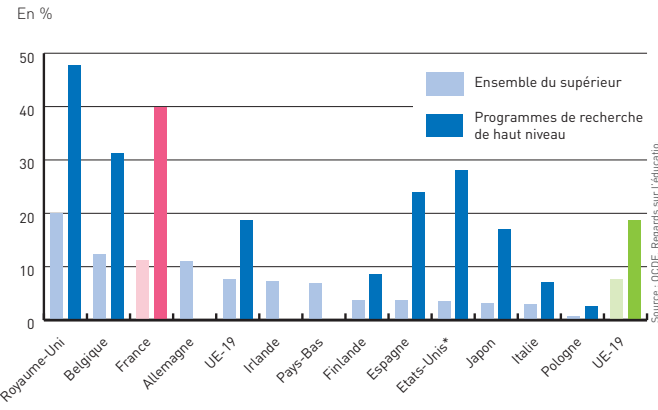
Les salariés occupant un emploi dans le secteur des sciences et technologies (RHSTO) contribuent fortement au développement de l'innovation technologique.

En France, cet ensemble de salariés représente près de 31 % de la population active en 2009. Parmi cette catégorie de salariés, la proportion d'étrangers s'élève à 2,6 %. Cette proportion, plus faible que dans d'autres pays européens, progresse faiblement depuis cinq ans (+14 %).

Part de marché dans l'accueil des étudiants en mobilité internationale

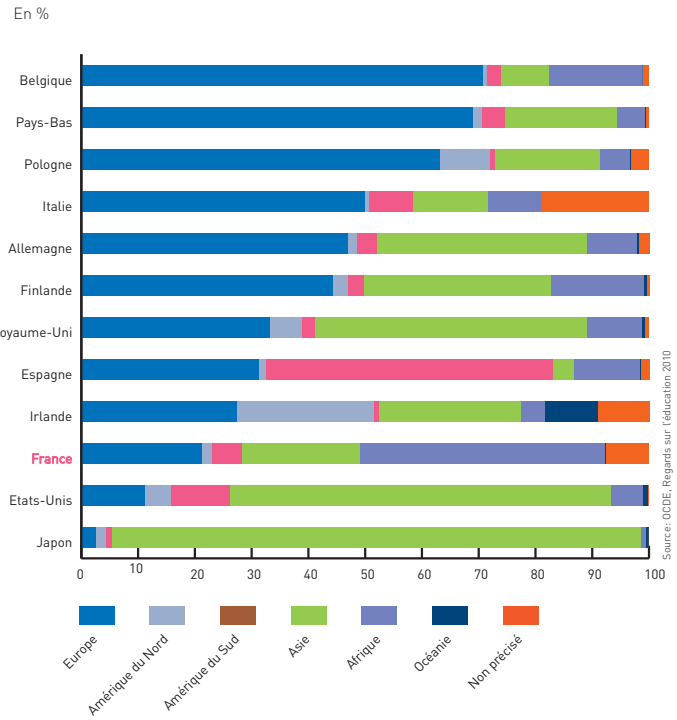


Part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur (2009)

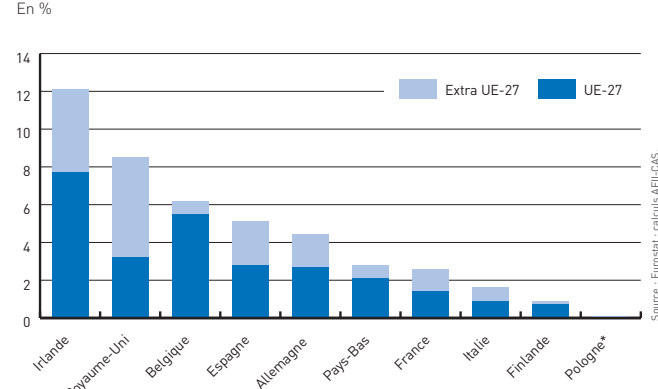


* Etudiants en mobilité internationale (proportion généralement inférieure à celle des étudiants étrangers).

Répartition des étudiants étrangers par zone géographique (2008)



Part des étrangers dans les ressources humaines en sciences et technologies occupant un emploi (2009)



* Pour la Pologne, la répartition des étrangers par zone géographique n'est pas connue.

CHAPITRE 2

LES DETERMINANTS DE L'ATTRACTIVITE

- I. TAILLE ET DYNAMISME DU MARCHÉ
- II. EDUCATION ET CAPITAL HUMAIN
- III. RECHERCHE ET INNOVATION
- IV. INFRASTRUCTURES
- V. ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE
- VI. ENVIRONNEMENT FINANCIER
- VII. COUTS ET FISCALITE
- VIII. QUALITE DE VIE
- IX. CROISSANCE VERTE

I. TAILLE ET DYNAMISME DU MARCHÉ

La taille de marché du pays d'accueil (appréhendée notamment par le PIB nominal et les revenus par tête) comme son dynamisme sont des facteurs souvent déterminants dans les choix de localisation des firmes multinationales.

En 2010, avec un PIB de 2 582 milliards de dollars à prix courants, la France est le cinquième marché mondial après les Etats-Unis, la Chine, le Japon et l'Allemagne.

En termes de PIB par habitant, la France se situe à un niveau comparable à ceux de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de la Belgique, mais derrière les Etats-Unis.

Selon le Baromètre 2011 de l'Attractivité de l'Europe publié par Ernst & Young, l'Europe reste, au lendemain de la crise, la destination la plus attractive aux yeux des décideurs internationaux.

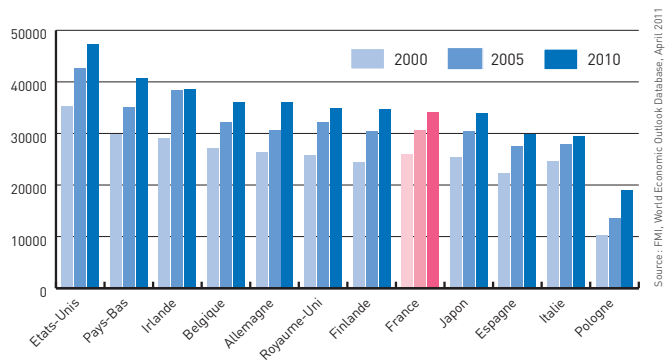
Entre 2008 et 2009, la France a affiché une meilleure résistance à la crise que la plupart des pays développés (chute du PIB de - 2,5 % contre - 4,7 % en Allemagne et - 4,9 % au Royaume-Uni). La reprise de 2010 est ainsi

relativement modérée en France (+ 1,5 % contre + 3,5 % en Allemagne) mais est plus forte qu'au Royaume-Uni. Sur la période 2007-2010, la diminution du PIB en France (- 0,3 % en moyenne par an en volume) a ainsi été comparable à celle enregistrée en Allemagne (- 0,2 %), mais beaucoup plus limitée qu'au Royaume-Uni (- 1,3 %).

Les dernières estimations de l'INSEE montrent une accélération de la croissance en France : + 1 % au premier trimestre 2011 (plus forte hausse depuis le deuxième trimestre 2006), contre + 1,5 % pour l'Allemagne, + 0,5 % pour le Royaume-Uni, + 0,5 % pour les Etats-Unis et + 0,8 % pour l'UE-27.

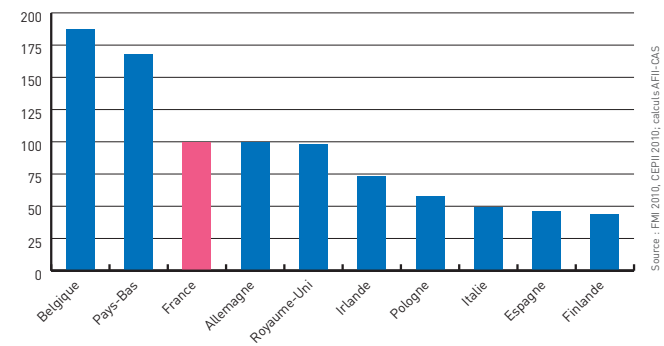
PIB par habitant

En USD aux prix et à la parité de pouvoir d'achat



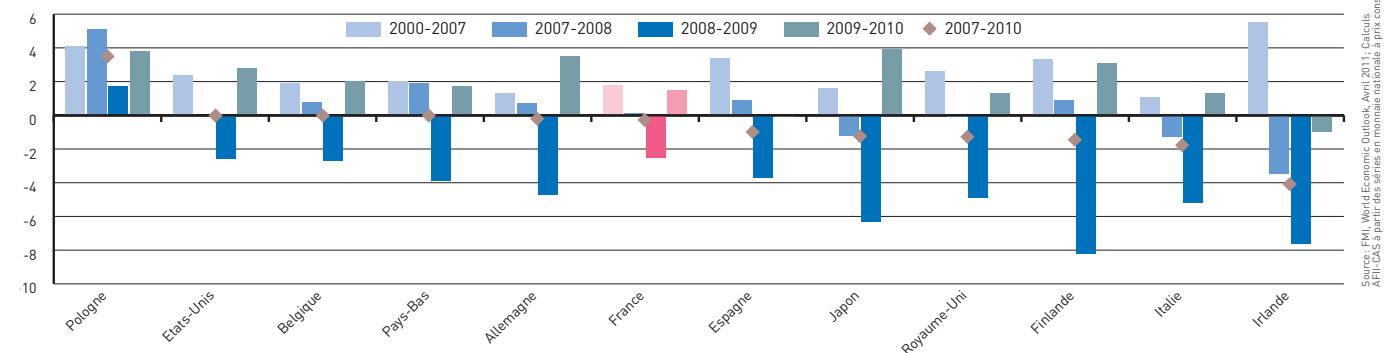
Accès aux marchés de l'UE-27 (2010)

Niveau comparatif avec la France
Indice France = 100



Taux de croissance annuel moyen du PIB en volume

En %

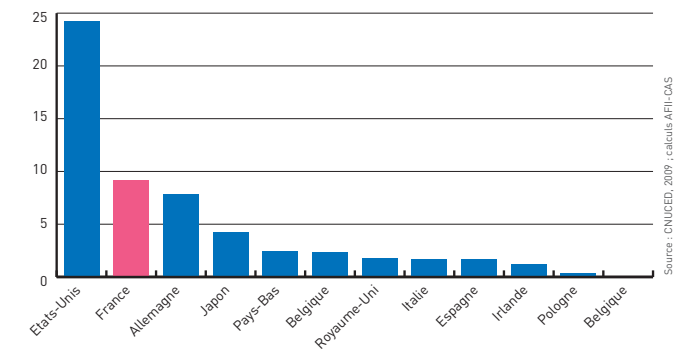


La position géographique de la France et la taille de son marché en font un tremplin vers les marchés européens. Une société étrangère sera incitée à se localiser dans un pays avec une demande nationale élevée et un accès aux autres marchés européens aisé. Selon ce critère de proximité appliqué aux marchés de l'UE-27, la France est en troisième position, *ex aequo* en 2010 avec l'Allemagne, devant le Royaume-Uni.

L'Europe est le plus vaste marché du monde. Son PIB est estimé à 16 282 milliards de dollars courants en 2010 pour l'UE-27, contre 14 657 Md\$ pour les Etats-Unis.

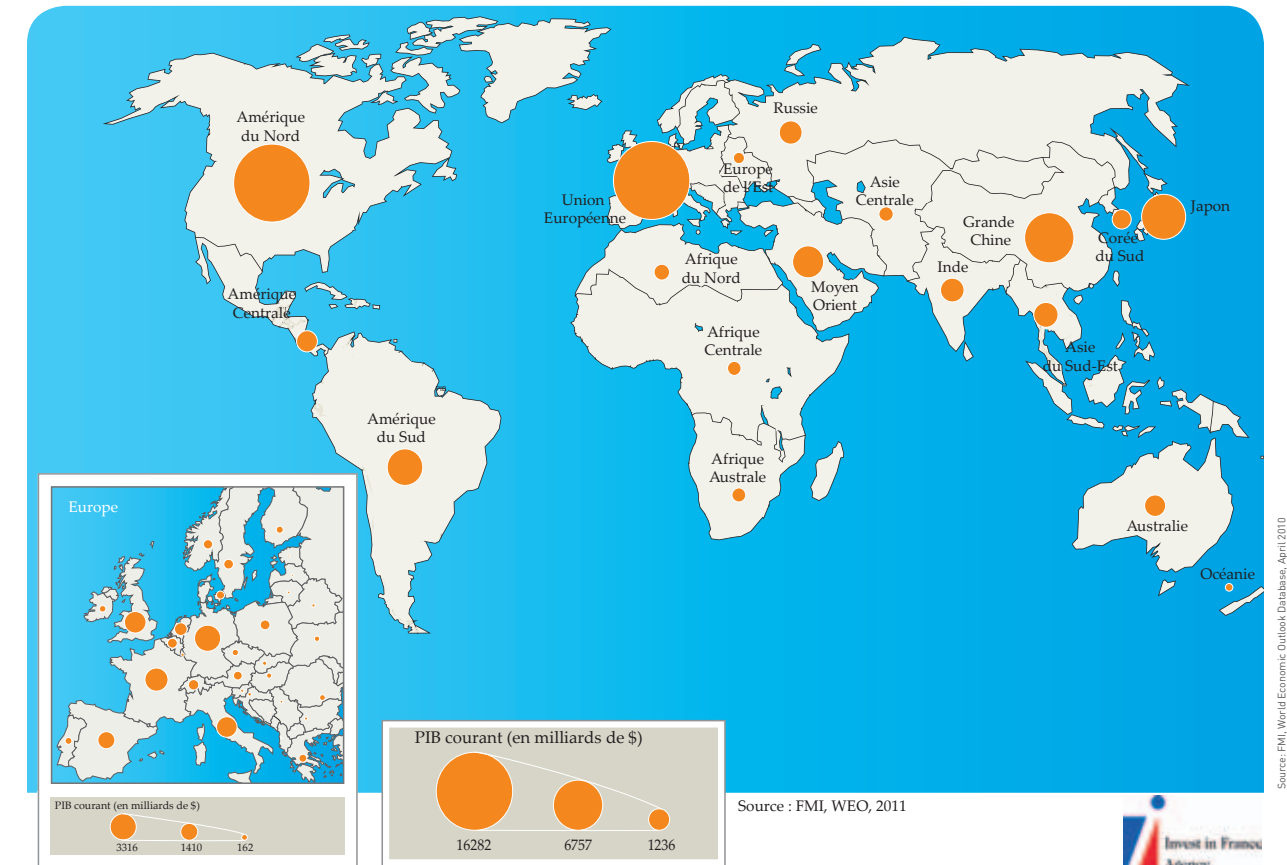
Parts de marché dans les IDE sortants (2010)

En % des flux mondiaux d'IDE sortants



Répartition de la richesse mondiale en 2010

En milliards de \$



L'ACCES AUX MARCHES EXTERNES

La variable d'accès aux marchés externes s'appuie sur une notion plus large que celle du PIB. Elle se rapproche des concepts de potentiel marchand, en prenant en compte la demande externe adressée à un pays.

Cet indicateur est calculé pour le marché de l'UE-27. Pour un pays *i* de l'UE-27, il correspond ainsi à la somme des PIB des autres pays de l'UE-27, pondérée par leur distance respective au pays *i*.

Les entreprises captent la demande étrangère via l'exportation et l'implantation à l'étranger. Leurs performances en la matière traduisent la compétitivité des pays et favorisent l'attractivité des économies.

En 2010, avec 3,4 % des exportations mondiales de marchandises, la France se place au cinquième rang mondial* et au deuxième rang européen, derrière la Chine (10,4 %), les Etats-Unis (8,4 %), l'Allemagne (8,3%), et le Japon (5,1 %).

La France occupe également le cinquième rang mondial pour les exportations de services avec 3,8 % du total mondial, se plaçant derrière les Etats-Unis (14,1 %), l'Allemagne (6,3 %), le Royaume-Uni (6,2 %) et la Chine (4,6 %).

Entre 2008 et 2009, la France n'échappe pas au fort mouvement de contraction des échanges mondiaux. La baisse des exportations de marchandises a été cependant légèrement moins prononcée en France (- 21,3 % en valeur) qu'en Allemagne (- 22,6 %) ou au Royaume-Uni (- 23,2%).

(* Ce classement, établi par le FMI, place la France devant les Pays-Bas car les flux correspondant aux réexportations ne sont pas pris en compte.

En revanche, la croissance des exportations observée en 2010 pour la France (+ 7,4 %) est moindre que dans d'autres pays développés.

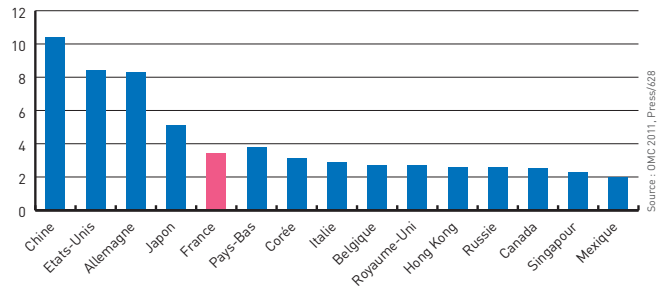
Sur la période 2007-2010, les exportations françaises de marchandises ont ainsi faiblement progressé par rapport aux autres pays de l'échantillon.

En 2009, la France est le deuxième pays pour les flux d'IDE sortants (13,4 % des flux mondiaux) derrière les Etats-Unis (22,5 %) et devant l'Allemagne (5,7 %).

Alors que l'année 2009 a été marquée, au niveau mondial et européen, par une forte contraction des IDE sortants (respectivement - 43 % et - 58 %), la France n'a enregistré qu'une légère diminution de ces flux (- 9 %) en 2009.

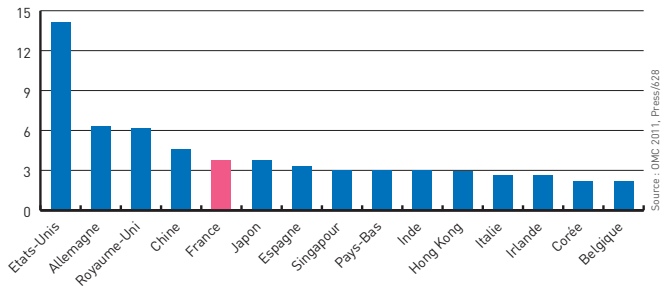
Exportations de marchandises (2010)

Part de marché des 15 premières économies
En % des exportations mondiales



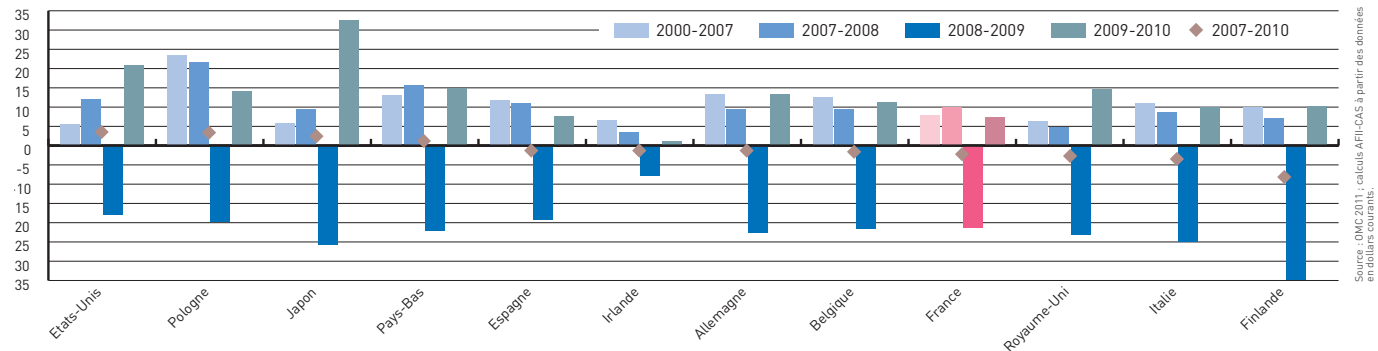
Exportations de services (2010)

Part de marché des 15 premières économies
En % des exportations mondiales



Taux de croissance annuel moyen des exportations

Marchandises
En %



II. EDUCATION ET CAPITAL HUMAIN

La France investit fortement dans l'éducation. Elle dispose d'une main d'œuvre bien formée et très productive. Pour pérenniser ces atouts, la France doit continuer d'investir dans l'enseignement supérieur et renforcer les compétences scientifiques. Identifiés comme l'un des cinq domaines stratégiques pour les investissements d'avenir, l'enseignement supérieur et la formation bénéficient, dans le cadre de ce programme de 35 milliards d'euros financés par l'Etat, d'une enveloppe de 11 milliards d'euros.

Consacrant 6 % du PIB aux dépenses d'éducation en 2007, la France fait partie des pays qui investissent de manière intensive dans leur système éducatif.

Tous niveaux d'enseignement confondus (du primaire au supérieur), la France dépense en moyenne 8 900 dollars (PPA) par élève / étudiant, soit davantage que l'Allemagne (8 300 \$), mais moins que le Royaume-Uni (9 600 \$) et que les Etats-Unis (14 300 \$).

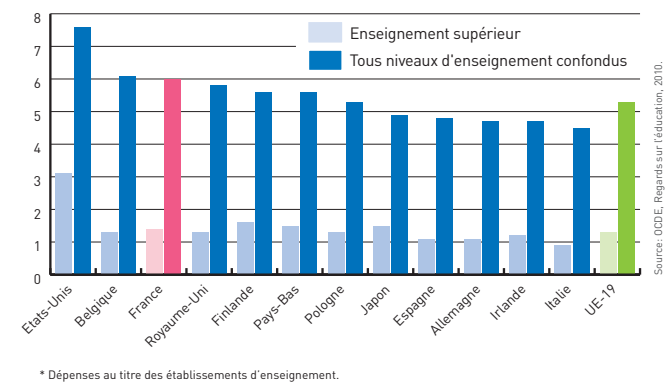
Dans l'enseignement supérieur, la dépense annuelle par étudiant est inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE.

Cet écart reflète, principalement le faible niveau des dépenses privées d'éducation. En 2007, celles-ci ne représentent que 15 % de la dépense totale d'éducation dans le supérieur, contre 21 % dans l'UE-19 et 68 % aux Etats-Unis.

L'évaluation des compétences scientifiques des élèves de 15 ans (enquête PISA) place la France dans une position moyenne : 8 % des élèves atteignent les deux niveaux les plus élevés en 2009, contre 11 % au Royaume-Uni, 13 % en Allemagne, et 19 % en Finlande (9 % cependant aux Etats-Unis).

Dépenses totales d'éducation* (2007)

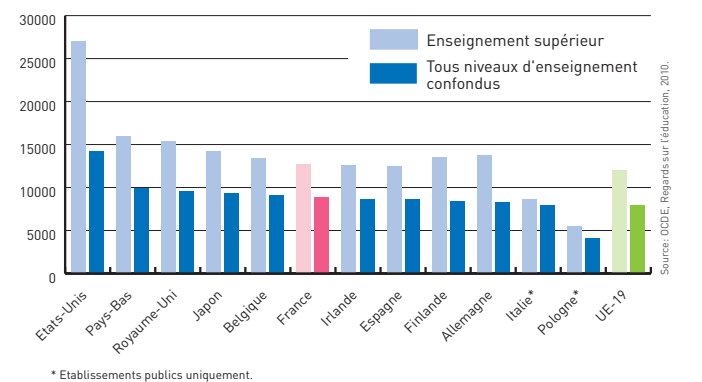
En % du PIB



* Dépenses au titre des établissements d'enseignement.

Dépenses annuelles totales par élève / étudiant (2007)

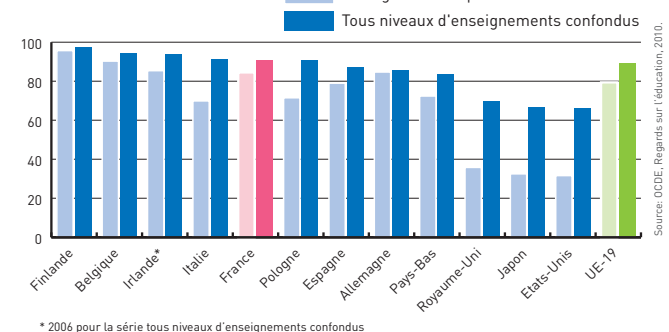
Au titre des établissements d'enseignement, tous services confondus
En équivalent USD convertis sur la base des parités de pouvoir d'achat



* Etablissements publics uniquement.

Dépenses publiques d'éducation (2007)

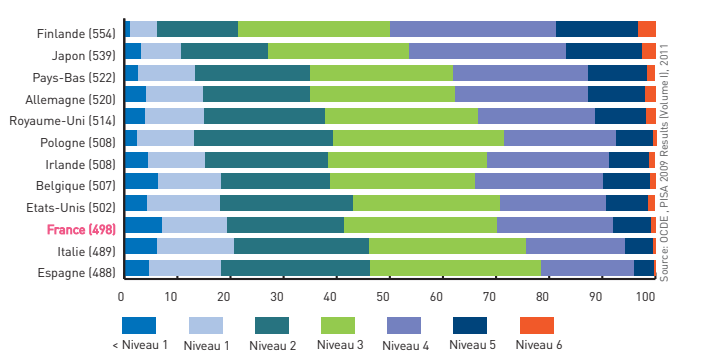
Part relative dans les dépenses totales
en %



* 2006 pour la série tous niveaux d'enseignements confondus

Niveau de culture scientifique des élèves de 15 ans (2009)

Pourcentage d'élèves classés à chaque niveau
Classement par ordre décroissant du score moyen (entre parenthèses)



Le score moyen des élèves français est comparable à celui des élèves américains, espagnols et polonais.

Pour les 25-34 ans, la France dispose d'une main d'œuvre particulièrement qualifiée : 41 % d'entre eux ont atteint un niveau d'éducation supérieure en 2008, un niveau comparable à celui observé aux Etats-Unis (42 %), et très supérieur à celui de l'Allemagne (24 %) ou de l'Italie (20 %).

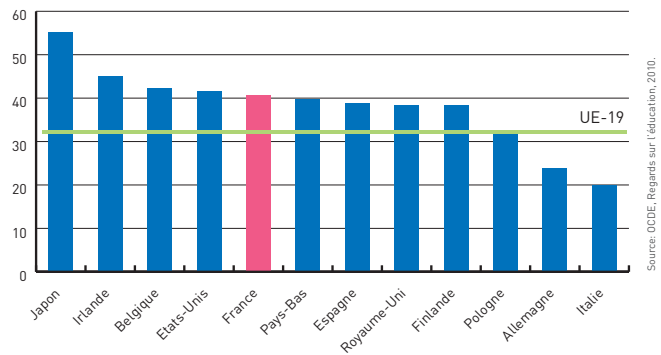
Sur l'ensemble de la population (25-64 ans), le niveau de qualification en France (27 %) est inférieur à celui observé au Royaume-Uni (32 %) ainsi qu'aux Etats-Unis et au Japon (plus de 40 %). Il est cependant en très forte progression compte tenu de la structure de qualification des populations les plus jeunes.

Les activités de formation continue sont moyennement développées en France : le taux de participation des personnes de 25 à 64 ans s'élève à 35 % en 2007, pour une durée moyenne de formation de 57 heures.

Diplômés de l'enseignement supérieur (2008)

Part dans la population des 25-34 ans

En %

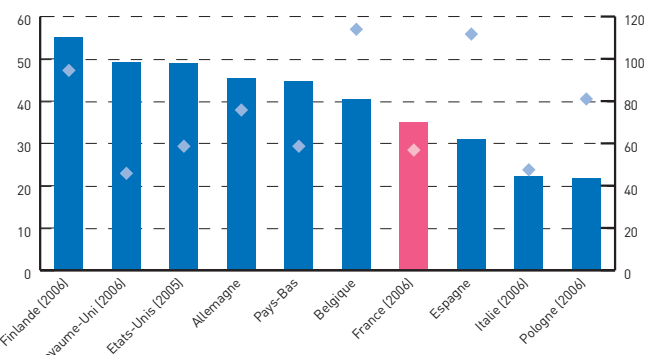


Source: OCDE, Regards sur l'éducation, 2010.

Formation continue entre l'âge de 25 et 64 ans (2007)

Taux de participation - En %

Nombre moyen d'heures

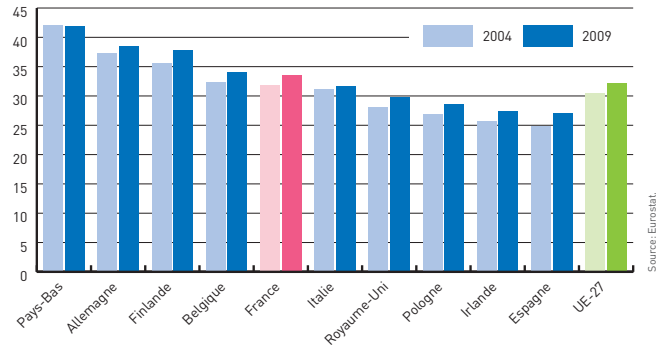


Source: OCDE, Regards sur l'éducation, 2010.

Ressources humaines en science et technologie

Part dans l'emploi total

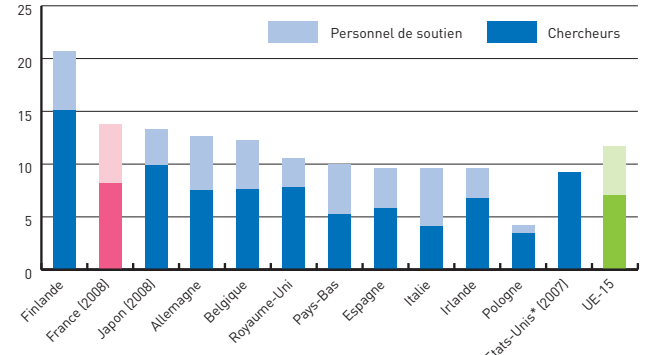
RHST de 25 à 64 ans occupées sur un emploi en %



Source: Eurostat.

Personnel de R&D (2009)

Effectif pour 1000 actifs



* Les données pour l'ensemble du personnel de R&D ne sont pas disponibles.

Les ressources humaines en science et technologie (RHST) sont considérées comme l'un des principaux moteurs des économies fondées sur la connaissance. En plus des diplômés de l'enseignement supérieur, elles comprennent les personnes employées sur un poste scientifique ou technologique pour lequel un haut niveau de qualification est exigé.

En France, cette dernière catégorie représente **34 % de l'emploi total en 2009** (contre 42 % pour les Pays-Bas, premier pays de l'échantillon). La France fait partie des pays où la part des RHST dans l'emploi total est significative.

La population de chercheurs est bien représentée : avec 8,2 chercheurs pour 1 000 actifs en 2008, la France se place en quatrième position, devant l'Allemagne (7,5) et le Royaume-Uni (7,8). Cette part a progressé de 10 % par rapport à 2004.

La France affiche une forte productivité du travail, que celle-ci soit mesurée par personne employée ou par heure travaillée.

Entre 2000 et 2007, la productivité horaire a progressé en France à un rythme annuel moyen de + 1,4 %, comparable à celui de l'Allemagne (+ 1,5 %) et de l'UE-15 (+ 1,3 %), mais inférieur à celui des Etats-Unis (+ 1,7 %), ou du Royaume-Uni et du Japon (+ 2 %).

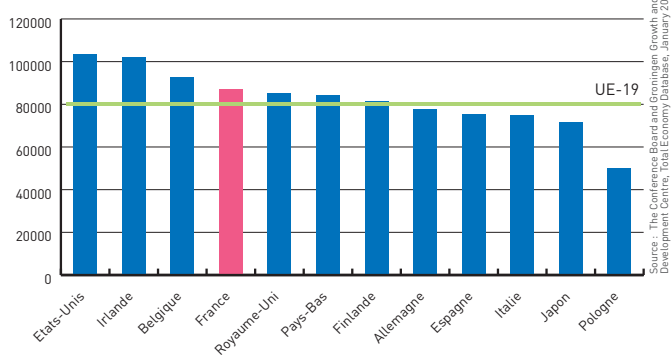
Dans la majeure partie des pays de l'Union européenne, la productivité horaire du travail a chuté en 2008 et 2009. En France, cette baisse a été relativement moins marquée en 2009 qu'en Allemagne ou au Royaume-Uni.

Durant cette période, l'ajustement aux Etats-Unis s'est davantage porté sur l'emploi et les entreprises ont privilégié les gains de productivité (+ 2,5 % entre 2008 et 2009).

Productivité par tête du travail* (2010)

Ensemble de l'économie

En USD à la parité des pouvoirs d'achat de 2010



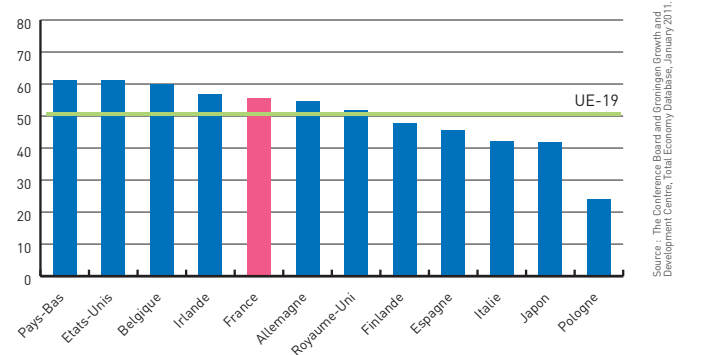
* PIB par personne employée.

La reprise amorcée en 2010 se traduit par une augmentation de la productivité horaire du travail dans tous les pays de l'échantillon. En France, cette progression est modérée (+ 1,4 %), inférieure à celle des Etats-Unis (+2,9 %) ou de l'UE-15 (+ 1,7 %), mais supérieure à celle de l'Allemagne (+ 1,1 %).

Productivité horaire du travail* (2010)

Ensemble de l'économie

En USD à la parité des pouvoirs d'achat de 2010

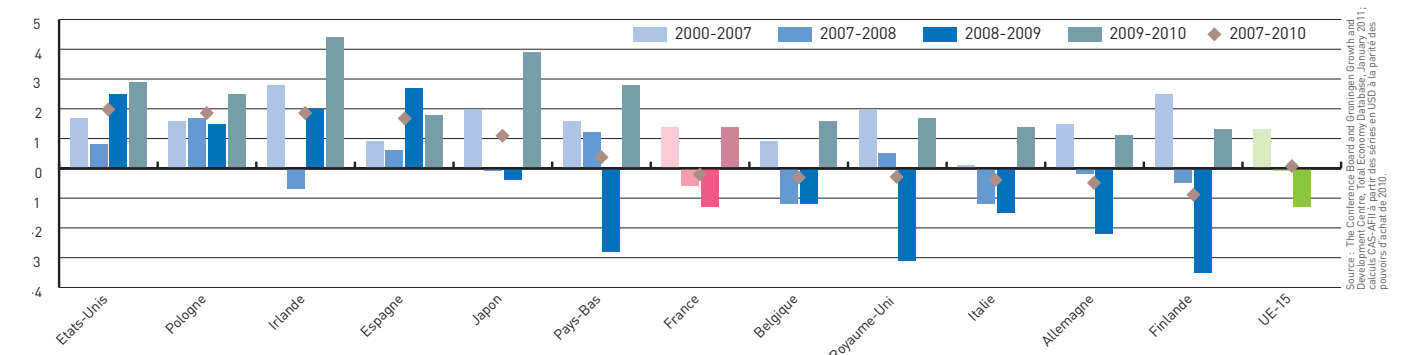


* PIB par heure travaillée.

Évolution de la productivité horaire du travail*

Taux de croissance annuel moyen - Ensemble de l'économie

En %



* PIB par heure travaillée

III. RECHERCHE ET INNOVATION

L'intensité et la qualité des activités de recherche et d'innovation sont déterminantes pour l'implantation d'entreprises à forte intensité technologique ou de connaissances.

Au cinquième rang mondial pour les dépenses de R&D, la France bénéficie d'un positionnement médian dans les domaines technologiques les plus porteurs.

Pour stimuler la croissance des dépenses de R&D des entreprises, l'Etat a adopté un dispositif d'aide fiscale très attractif, le crédit d'impôt recherche.

Avec, en 2009, des dépenses intérieures de R&D (DIRD) qui s'élèvent à 48 Md\$ (PPA), la France figure au cinquième rang mondial, derrière les Etats-Unis, le Japon, la Chine et l'Allemagne.

Par rapport à 2008, la DIRD progresse en France (+ 2 %), alors qu'elle stagne ou diminue dans de nombreux pays (+ 0,5 % en Allemagne, + 0,3 % au Royaume-Uni, - 2,1 % en Finlande).

La Pologne et l'Irlande se distinguent par la très forte

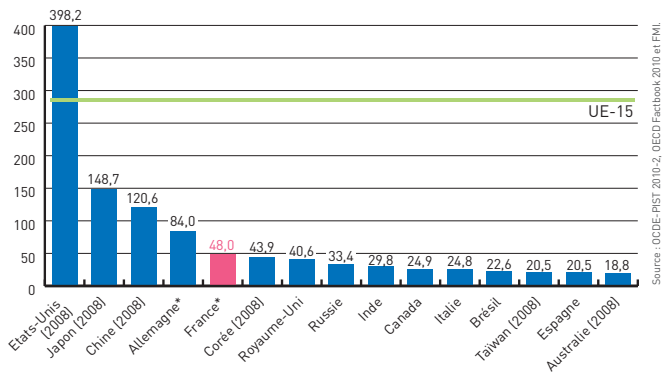
augmentation de leur DIRD sur la dernière année (+ 13,6 % et + 12,3 % respectivement), ainsi qu'entre 2008 et 2009 (+ 12% et + 9,1 % respectivement).

Sur la période 2000-2007, la DIRD des entreprises n'a que faiblement progressé en France (+ 1,4 % par an en volume contre + 2,4 % pour l'UE-15).

En 2009, l'intensité en R&D de la France (ratio DIRD / PIB, soit 2,21 %) est supérieure à celle de l'UE-15 (2,07 %), mais encore éloignée des objectifs de Lisbonne. Elle est

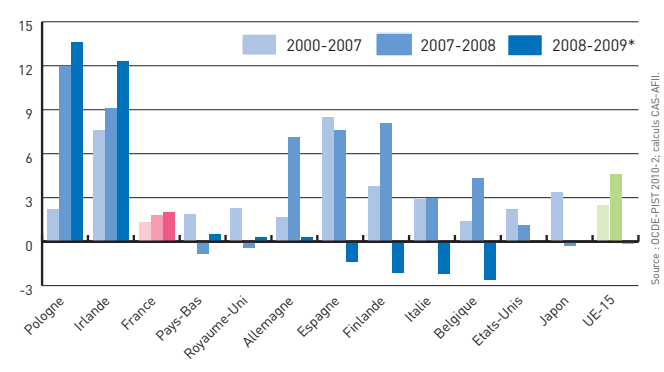
Dépenses intérieures de R&D (2009)

Les 15 premières économies
En milliards d'USD aux parités des pouvoirs d'achat courantes



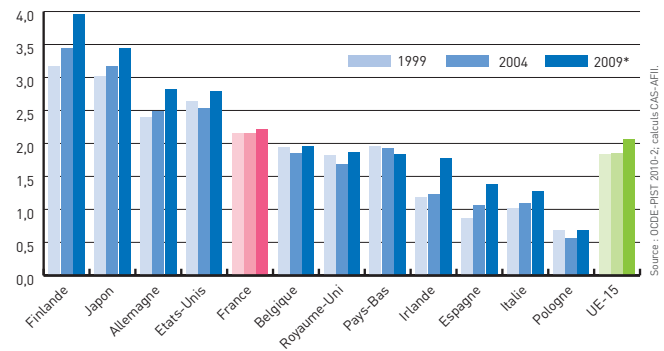
Evolution des dépenses intérieures de R&D

Taux de croissance annuel moyen en volume
En %



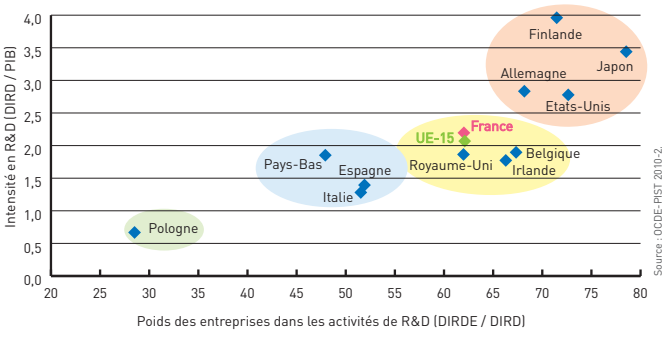
Intensité des activités de R&D

DIRD / PIB
En %



Intensité en R&D et poids des entreprises dans la R&D (2009*)

En %



inférieure à celle de la Finlande (3,96 %), du Japon (3,44 %) des Etats-Unis (2,82 %) ou de l'Allemagne (2,79 %).

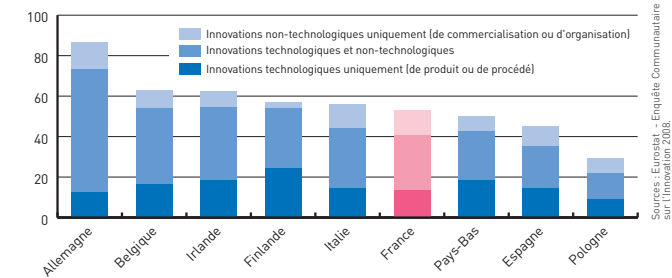
Pour la deuxième année consécutive, ce ratio progresse en France, après avoir diminué entre 2002 et 2008.

Les dépenses de R&D des entreprises ne représentent, en 2009, que 62 % de la DIRD, contre 78 % au Japon, 73 % aux Etats-Unis et 68 % en Allemagne.

Par rapport aux pays de l'échantillon, la capacité d'innovation des entreprises françaises se situe dans la moyenne. Entre 2006 et 2008, 41 % des entreprises du secteur manufacturier ont développé des innovations technologiques (nouveaux produits ou procédés) et 39 % d'entre elles ont mis en œuvre des innovations de commercialisation ou d'organisation.

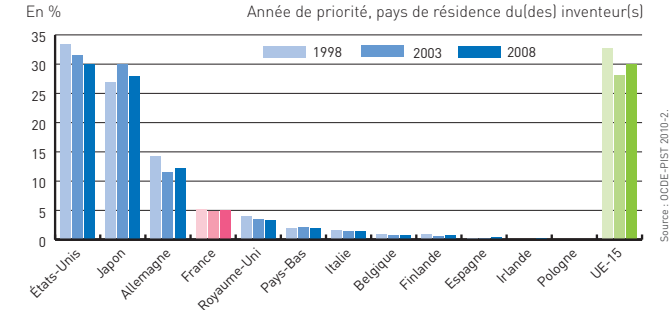
Part des entreprises ayant développé des innovations (2006-2008)

Industrie manufacturière
En %



Familles triadiques de brevets

Part dans le total mondial
En %



La capacité créative des entreprises peut également être mesurée par le dépôt de marques commerciales. En 2009, la France se place au premier rang des pays de l'échantillon, avec environ 130 marques déposées pour 100 000 habitants.

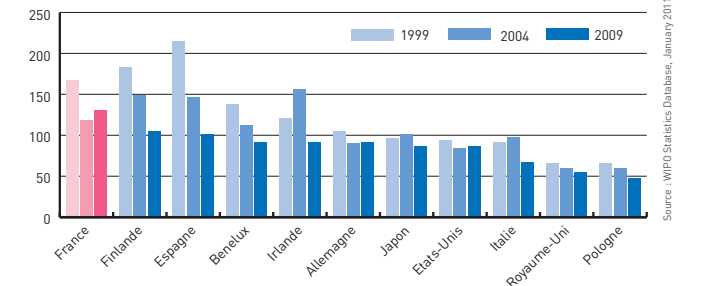
La part de la France dans les familles de brevets triadiques est restée stable (autour de 5 %) entre 1999 et 2008, alors qu'elle reculait pour de nombreux pays. Elle reste cependant inférieure à celle des Etats-Unis (30 %), du Japon (28 %) et de l'Allemagne (12 %).

Entre 1998 et 2008, le dépôt de brevets « internationaux » (par la voie PCT*) a progressé en France, passant de six pour 100 000 habitants à plus de dix. La France figure cependant derrière le Royaume-Uni, la Finlande et l'Allemagne.

*PCT Patent Community Treaty

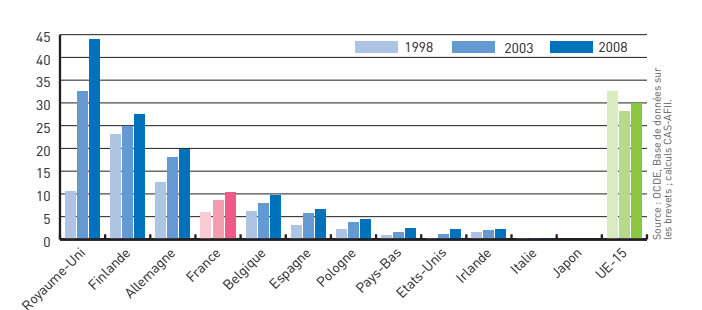
Marques commerciales déposées

Nombre pour 100 000 habitants
Total des dépôts directs + dépôts via le système de Madrid



Brevets déposés selon la voie PCT

Nombre pour 100 000 habitants



DEMANDES DE BREVETS ET ETENDUE DE LA PROTECTION

Un brevet est un titre de propriété industrielle, qui confère à son titulaire un droit exclusif d'exploitation sur l'invention brevetée, durant une durée limitée (généralement 20 ans) et sur un territoire déterminé.

Les demandes de brevets peuvent concerner le territoire national ou viser un territoire plus large (pays de l'Union européenne, par exemple, dans le cas des demandes déposées auprès de l'Office européen des brevets).

Une demande de brevet est « internationale » lorsqu'elle est déposée en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (Patent Community Treaty - PCT - signé par 133 pays, dont la France) ; la demande doit préciser les pays pour lesquels la protection est demandée. Une famille de brevets triadiques est un ensemble de brevets visant à protéger une même invention et déposé auprès des trois principaux offices

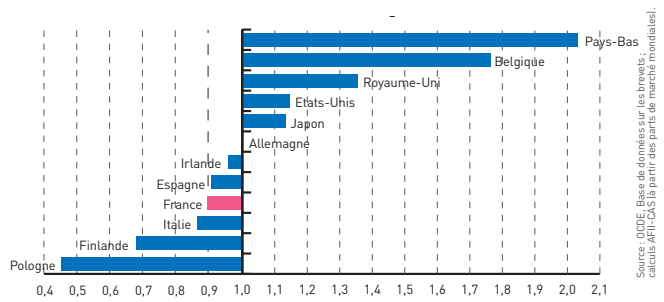
de brevets : l'office européen (OEB), l'office américain (USPTO) et l'office japonais (JPO). Ce concept présente l'avantage d'améliorer la comparabilité internationale (l'avantage au pays d'accueil et l'influence de la situation géographique sont éliminés) et de cibler les brevets ayant une valeur élevée (le coût de la demande de brevet augmente avec le nombre de territoires pour lesquels la protection est demandée).

Depuis plusieurs années, quatre branches de recherche représentent plus de la moitié de la R&D exécutée par les entreprises en France : l'industrie automobile, l'industrie pharmaceutique, la fabrication d'équipements radio, télé et communication et la construction aéronautique.

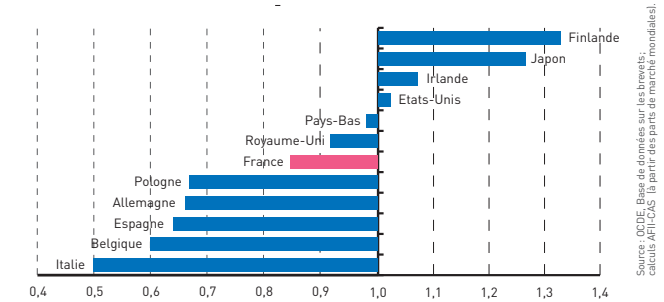
Pour les demandes de brevets européens, la France apparaît spécialisée en « machines-mécanique-transports » et en « consommation des ménages-BTP », alors que pour les demandes de brevets américains, la spécialisation française est la plus marquée dans la « pharmacie-biotechnologies » et dans la « chimie-matériaux ».

Dans un des domaines les plus porteurs, les biotechnologies, la position de la France s'est améliorée par rapport à la période 2003-2007. Par ailleurs, la France bénéficie d'une forte spécialisation dans la gestion environnementale générale.

Avantage technologique révélé dans les nanotechnologies (2008)
Demande de brevets selon la voie PCT ; année de priorité ; pays de résidence du(des) inventeur(s)



Avantage technologique révélé dans les TIC (2008)
Demande de brevets selon la voie PCT ; année de priorité ; pays de résidence du(des) inventeur(s)

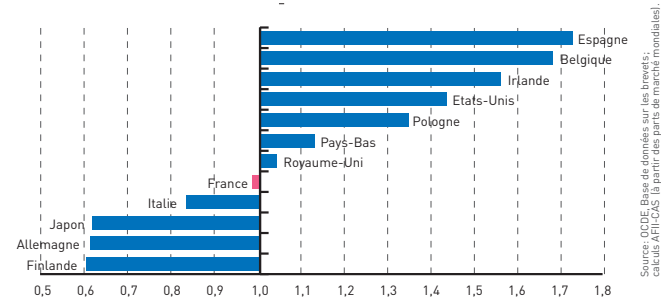


Avantages technologiques révélés de la France dans les demandes de brevets européens et américains

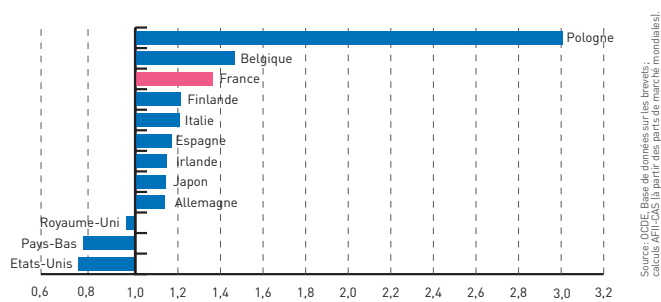
Domaine technologique	Demandes de brevets			
	Européens		Américains	
	2003	2008	2003	2008
Machines-mécanique-transports	1,22	1,42	1,16	1,37
Consommation des ménages -BTP	1,36	1,25	0,87	0,99
Pharmacie-biotechnologies	1,09	1,03	2,10	1,80
Procédés industriels	1,02	1,01	1,18	1,24
Electronique-électricité	0,94	0,93	0,69	0,75
Chimie-matériaux	0,83	0,80	1,42	1,56
Instrumentation	0,81	0,77	0,81	0,79

Indicateurs calculés à partir des parts de marchés mondiales

Avantage technologique révélé dans les biotechnologies (2008)
Demande de brevets selon la voie PCT ; année de priorité ; pays de résidence du(des) inventeur(s)



Avantage technologique révélé dans la gestion environnementale générale : air, eau, déchets (2008)
Demande de brevets selon la voie PCT ; année de priorité ; pays de résidence du(des) inventeur(s)



L'INDICATEUR D'AVANTAGE TECHNOLOGIQUE REVELE (ATR)

Cet indicateur de spécialisation technologique d'un pays i, dans un domaine technologique j, est défini par le ratio suivant :

$$ATR_{ij} = \frac{\text{Part de marché du pays } i \text{ dans les demandes de brevets du domaine } j}{\text{Part de marché du pays } i \text{ dans les demandes de brevets tous domaines technologiques confondus}}$$

Si $ATR_{ij} > 1$, alors le pays i est relativement spécialisé dans le domaine technologique j (sa part de marché dans le domaine j est supérieure à sa part de marché globale).

IV. INFRASTRUCTURES

Le « site France » se caractérise par des infrastructures de transport de grande qualité, offrant des connexions rapides et efficaces avec le reste du monde, en particulier l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Ce facteur d'attractivité représente un atout parfois décisif dans la distribution géographique des activités productives.

Avec plus de 11 000 km d'autoroutes et 30 000 km de lignes ferroviaires, la France dispose d'un réseau d'infrastructures de transport particulièrement dense.

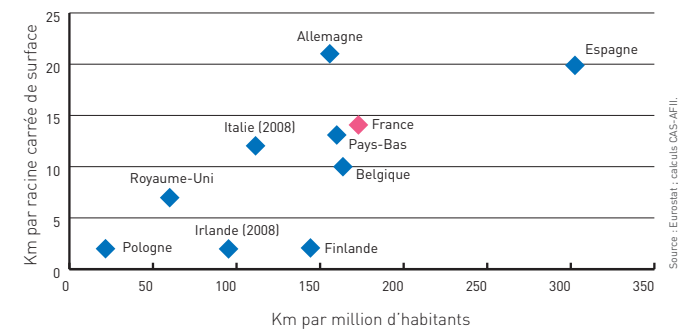
Elle est, en 2011, le second pays européen pour le réseau de trains à grande vitesse reliant le territoire national aux principales capitales européennes.

Ce réseau terrestre est complété par un réseau aérien

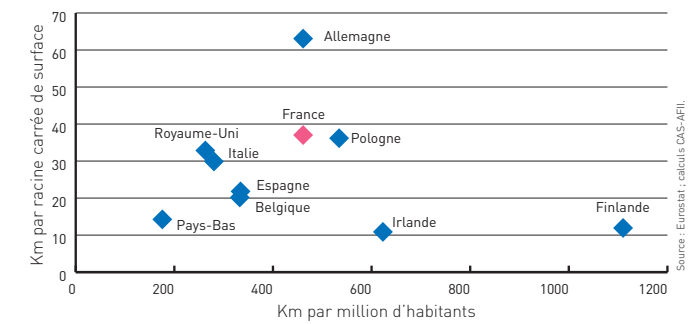
d'envergure : 78 aéroports de plus de 15 000 mouvements de passagers par an, dont six sont internationaux.

Avec 86 millions de tonnes métriques de marchandises, le port de Marseille est le cinquième port européen pour le transport de marchandises en 2010, derrière Rotterdam (Pays-Bas), Anvers (Belgique), Hambourg (Allemagne) et Amsterdam (Pays-Bas).

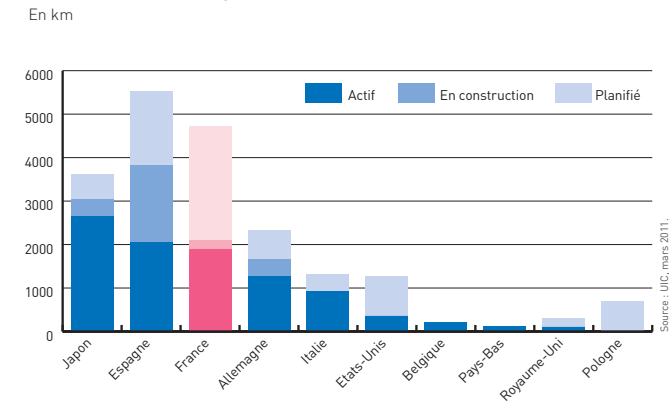
Densité du réseau autoroutier (2009)



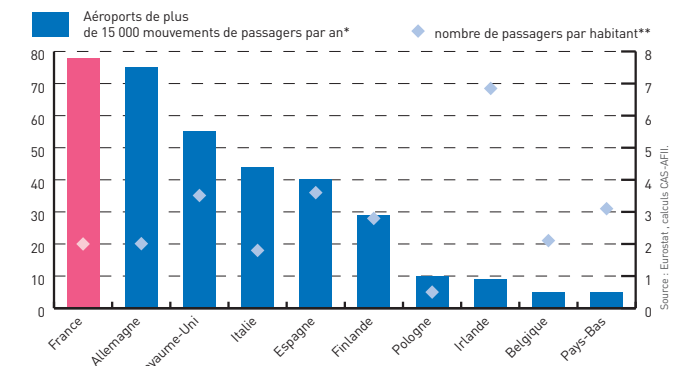
Densité du réseau ferroviaire (2009)



Réseau des trains à grande vitesse (2011)



Transport aérien : infrastructures et transports de passagers (2008)



* échelle de gauche ; ** échelle de droite.

La France se caractérise par un investissement public élevé (3,1 % du PIB en 2009, contre 2,5% dans la zone euro, et 1,8 % en Allemagne). La FBCF des administrations publiques continue, par ailleurs, à progresser à un rythme régulier.

L'investissement en TIC de l'ensemble de l'économie (16 % du PIB en 2008) reste cependant en retrait par rapport à celui des Etats-Unis (26 %) ou du Royaume-Uni (24 %). Il a reculé depuis 2003, comme notamment en Allemagne et aux Etats-Unis.

Comme dans l'ensemble des pays de l'échantillon, le taux de pénétration de l'Internet haut débit a fortement progressé ces six dernières années en France (multiplication par 7,3). Avec près de 30 % d'abonnés à un réseau fixe haut débit en 2010, la France se place au même niveau que le Royaume-Uni et l'Allemagne, et devant les Etats-Unis.

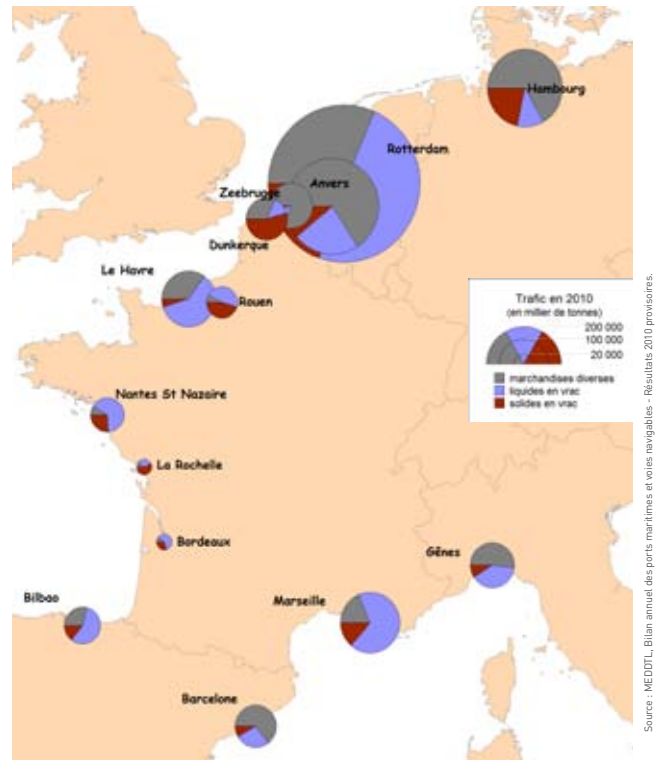
Les écarts entre les pays sont plus marqués pour le réseau haut débit sans fil avec, notamment, plus de 75 % d'abonnés au Japon, 44 % aux Etats-Unis, 30 % en France,

24 % en Allemagne et moins de 7 % en Belgique. Le marché français reste dynamique dans l'immobilier d'entreprise avec une augmentation des transactions de 22 % entre 2009 et 2010.

Paris devance largement les principales métropoles européennes.

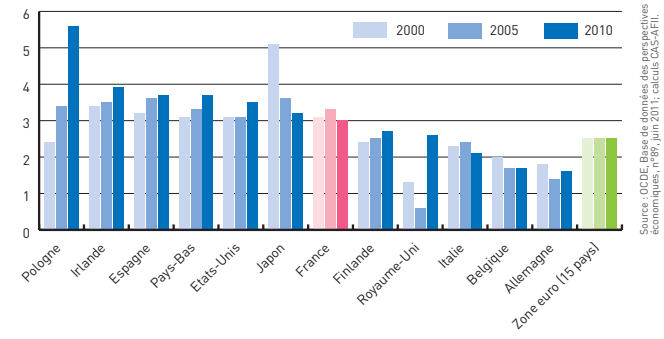
Les prix de l'électricité sont en France les plus stables et parmi les plus compétitifs, du fait d'une bonne maîtrise du réseau et de l'approvisionnement.

Trafics de marchandises des grands ports français métropolitains et des principaux ports européens voisins (2010)



FBCF des administrations publiques

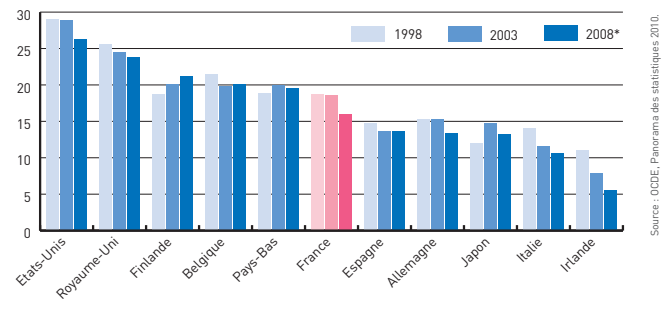
En % du PIB



Investissement dans les TIC

Part dans la FBCF non-résidentielle

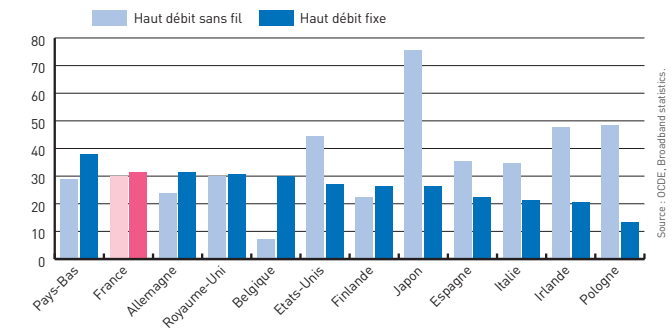
En %



* 2007 pour l'Irlande, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ; 2005 pour la Finlande ; 2004 pour la Belgique.

Taux de pénétration de l'Internet haut débit (juin 2010)

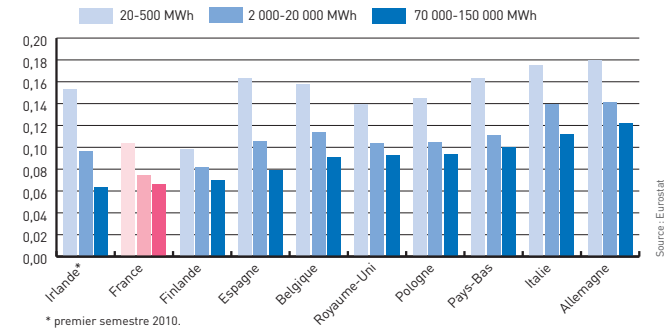
Nombre d'abonnés pour 100 habitants



Prix de l'électricité (2nd semestre 2010)

Consommateurs industriels par niveau de consommation

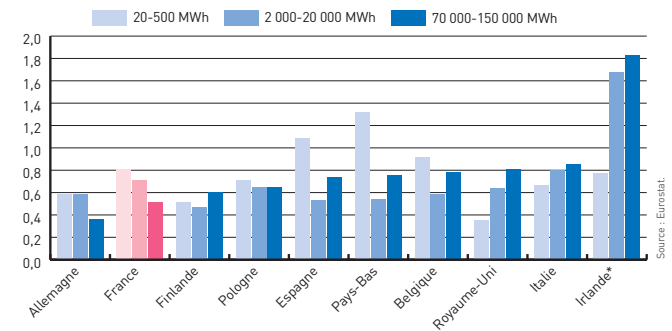
Prix TTC (euros par kWh)



Variabilité du prix de l'électricité (2007 S2- 2010 S2)

Consommateurs industriels par niveau de consommation

Ecart-type du prix TTC en %



Indicateurs des principaux marchés européens des bureaux

	Transactions (m²)		Taux de vacance (en %)	
	2010	2009	2010 T4	2009 T4
"Central Paris"	1 810 000	1 482 000	7,5	7,8
"Central London"	1 527 000	997 000	7,5	10,4
Munich	599 000	542 000	9,0	8,6
Francfort	516 000	422 000	13,3	13,8
Berlin	512 000	414 000	7,1	7,6
Hambourg	505 000	390 000	8,0	7,4
Bruxelles	472 000	416 000	11,5	11,5
Madrid	398 000	297 000	12,9	12,5
Düsseldorf	383 000	220 000	11,5	11,3
Milan	311 000	188 000	10,3	9,5
Barcelone	235 000	180 000	14,0	11,7
Cologne	234 000	228 000	8,3	8,9
Amsterdam	232 000	220 000	19,8	20,2
Lyon	220 000	160 000	7,0	6,4
Rome	208 000	107 000	5,9	6,4
Lille	180 000	142 000	n.d.	n.d.
Thames Valley	163 000	95 000	14,1	15,0
Marseille	128 000	95 000	n.d.	n.d.
Manchester	124 000	102 000	9,3	8,7
La Haye	74 000	85 000	13,0	12,4
Glasgow	74 000	50 000	11,6	11,7
Birmingham	62 000	61 000	15,2	12,3
Edimbourg	55 000	43 000	14,7	15,0

Notes : Transactions = superficies sur lesquelles un bail ou un contrat de vente a été signé.

V. ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE

L'environnement administratif et réglementaire est souvent perçu comme un point faible de la France dans les enquêtes d'opinion. Si les charges administratives pesant sur l'emploi demeurent à un niveau relativement élevé, la France est cependant engagée dans une démarche systématique de réforme du cadre réglementaire.

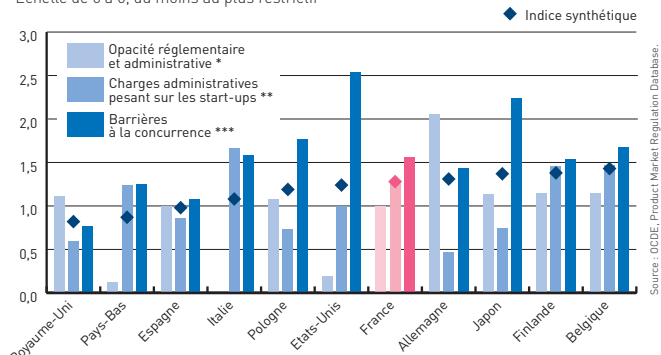
Selon les travaux de l'OCDE relatifs aux barrières à l'entrepreneuriat, la France occupe une position médiane. Ces évaluations mettent notamment en évidence les barrières à la concurrence, plus particulièrement à l'entrée dans les services, et le degré de transparence des procédures administratives et réglementaires.

En termes d'attractivité, ces classements sont cependant à relativiser. Les barrières à l'entrée dans les services visent surtout des professions réglementées (pharmaciens, notaires, taxis, etc.), peu concernées par la dynamique de l'investissement international.

La France est en bonne position quant à la facilité de création d'une nouvelle entreprise : sept jours sont nécessaires en 2010, contre 15 en Allemagne.

Barrières à l'entrepreneuriat (2008)

Échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif

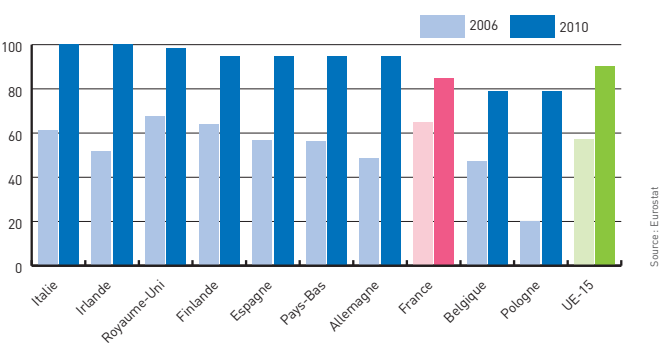


* Système de permis et licences/Communication et simplification des règles et procédures.
 ** Charges administratives pour les entreprises/pour les entrepreneurs indépendants/spécifiques à certains secteurs.
 *** Barrières légales/Exemptions antitrust/Barrières à l'entrée dans les industries de réseau/dans les services.

Disponibilité des services publics en ligne

Part des 20 services publics de base totalement disponibles en ligne

En %



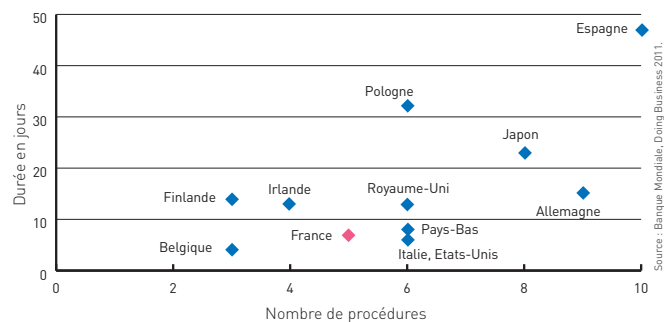
En France, 85 % des services publics sont accessibles en ligne en 2010.

Le classement de la France en matière de « charges administratives liées à la réglementation du travail » est déterminé principalement par :

- des mesures perçues comme des freins à l'embauche (réglementations sur les contrats à durée déterminée, sur le salaire minimum),
- dans une moindre mesure, des rigidités liées aux horaires de travail (horaires de travail non standard, jours de congés payés).

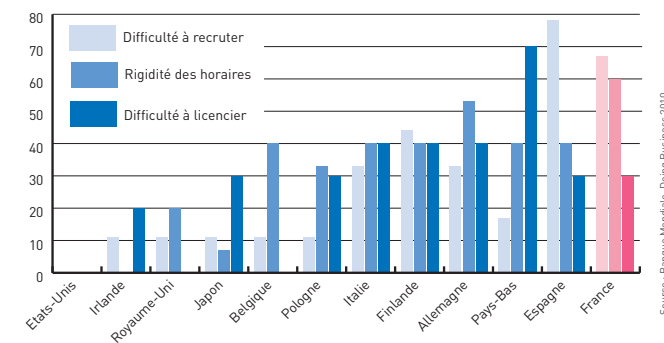
A contrario, les difficultés liées au licenciement ne sont pas jugées particulièrement élevées en France.

Facilité de création d'une nouvelle entreprise (2010)



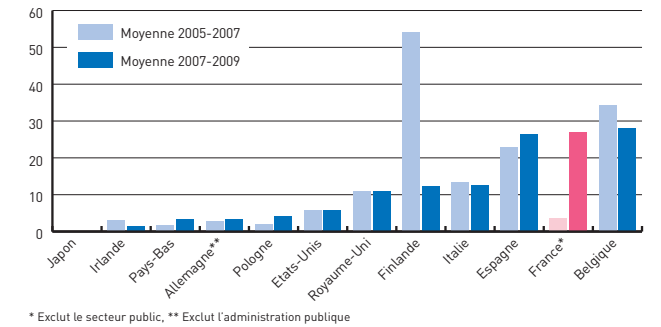
Charge administrative liée à la régulation du travail (2009)

Indices de 0 à 100, classement selon la moyenne des 3 indices



Pour cause de grèves dans le secteur privé, 27 jours de travail (pour 1 000 habitants) ont été perdus en moyenne annuelle entre 2007 et 2009, un nombre comparable à celui de la Belgique (28 jours) et de l'Espagne (27 jours), mais supérieur à celui du Royaume-Uni et de l'Allemagne.

Nombre annuel de jours de travail perdus pour cause de grève



* Exclut le secteur public, ** Exclut l'administration publique

Les mesures prises depuis 2007 en France ont profondément modifié le cadre législatif et réglementaire, introduisant des flexibilités nouvelles sur le marché du travail : loi TEPA et défiscalisation des heures supplémentaires, contrat à objectif défini, rupture convention-

nelle du contrat de travail, en particulier. De plus, la loi « Renovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » du 20 août 2008 a assoupli la législation sur le temps de travail, au travers notamment de la détermination du contingent annuel

d'heures supplémentaires, du recours aux heures supplémentaires au-delà du contingent, de la conclusion de conventions au forfait (sur une base horaire ou journalière et mensuelle ou annuelle) ou encore de l'aménagement du temps de travail.

VI. ENVIRONNEMENT FINANCIER

Le dynamisme de la place financière de Paris est une composante essentielle de l'attractivité française, adossé à un positionnement fort dans la gestion d'actifs.

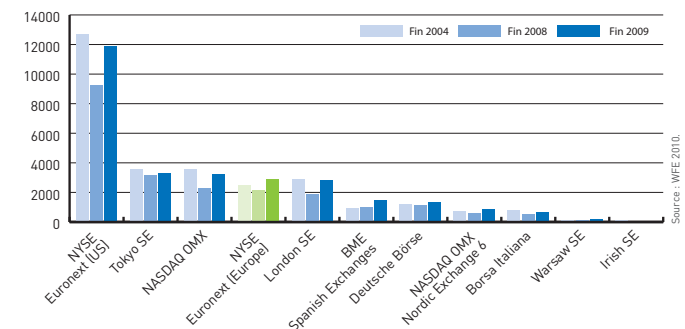
Le financement par le capital-risque est une des voies, qui mérite d'être développée, de création de nouvelles entreprises dans les secteurs innovants (TIC, biotechnologies).

Euronext Paris est depuis plusieurs années la seconde place financière européenne.

Fin 2009, les capitalisations boursières de NYSE Euronext (Europe) qui regroupe les places financières de Paris, Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne, ont progressé de 37 % par rapport à 2008.

Capitalisations boursières

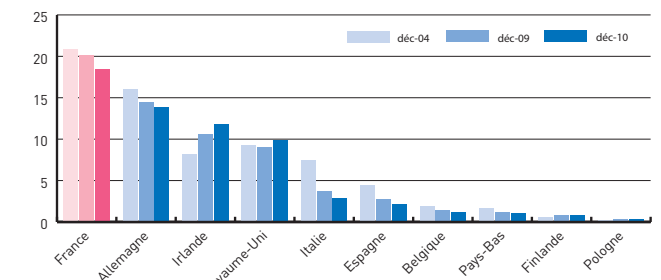
En milliard d'USD



En matière de gestion d'actifs, avec environ 19 % de part de marché européenne en décembre 2010, la France se classe au premier rang des pays de l'échantillon comme lieu de domiciliation des fonds de gestion collective.

Parts de marché dans l'industrie européenne de fonds d'investissements*

En %



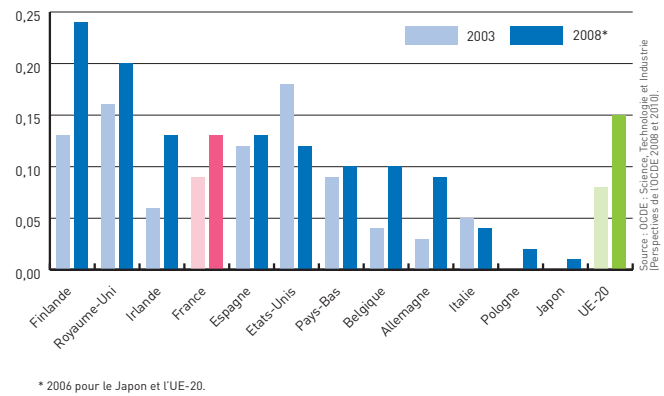
* Ensemble des actifs nets (OPCVM à réglementation européenne et à réglementation nationale) par pays de domiciliation.

Le financement par le capital-risque a légèrement progressé (0,13 % du PIB en 2008, contre 0,09 % en 2003), la France demeurant sous la moyenne européenne (0,15 %), et loin derrière la Finlande (0,24 %) et le Royaume-Uni (0,22 %).

Les CDS ou « Contrats d'échange sur le risque de défaut » permettent de se protéger contre les aléas de crédit sur les obligations de référence (corporate ou souveraine). Les CDS permettent de réduire les exigences en capitaux

Investissement en capital-risque

En % du PIB

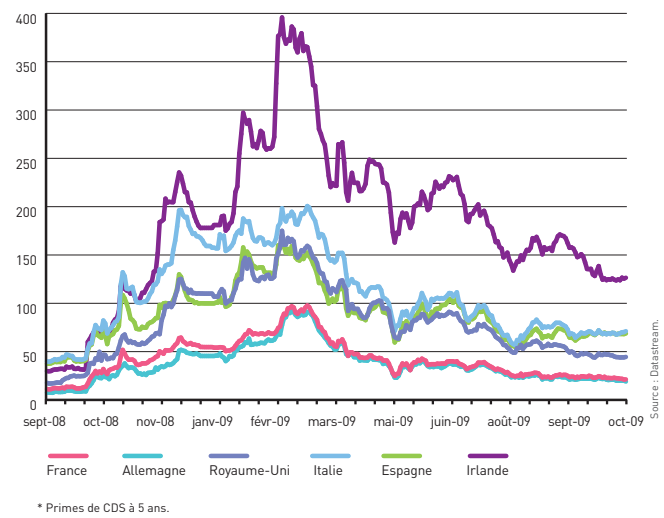


propres des banques puisqu'ils constituent une garantie contre le risque de défaut. Les primes de CDS permettent d'estimer les probabilités de défaut anticipées par les marchés. Elles offrent un indicateur avancé des craintes sur la solvabilité des entreprises ou des Etats.

Le niveau des primes, nettement inférieur en France à celui des autres principaux pays européens, traduit une solidité et une fiabilité préservées durant et après la crise.

Prime de CDS* sur les Etats (septembre 2008 – octobre 2009)

En dollars



VII. COÛTS ET FISCALITE

La fiscalité est parfois présentée comme un point faible de la France dans les enquêtes d'opinion. Cependant, l'attractivité en matière de coûts et de fiscalité doit s'apprécier globalement.

En France, les coûts d'implantation sont ainsi plus faibles qu'en Allemagne. Par ailleurs, la charge fiscale effective pesant sur les entreprises en France apparaît beaucoup plus faible que le taux nominal de l'impôt sur les sociétés ne le laisse supposer.

L'un des atouts de la France tient aux coûts d'implantation très avantageux qu'elle offre aux entreprises étrangères.

Selon l'étude « Choix concurrentiels » de KPMG conduite en 2010, le montant total de ces coûts (emploi, installation, transport, impôts et taxes, équipement et énergie...) est équivalent à celui observé au Royaume-Uni et plus faible qu'en Allemagne.

La France occupe la sixième place dans le monde pour les coûts d'implantation des entreprises, et la troisième place européenne.

La compétitivité-coût de la France par rapport aux Etats-Unis s'est améliorée comparativement à 2008, avec des coûts d'implantation désormais inférieurs de 1,7 %. Cet avantage-coût est plus marqué dans le secteur de la fabrication (coûts 2,1 % moins élevés qu'aux Etats-Unis) et le secteur de la R&D (coûts 6,2 % moins élevés qu'aux Etats-Unis). En revanche, dans le secteur des services aux entreprises et dans les technologies de l'information et des communications, les coûts d'implantation sont, selon KPMG, 4,1 % plus élevés en France qu'aux Etats-Unis.

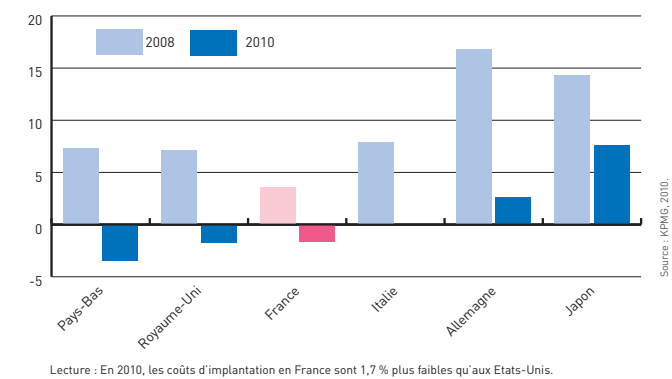
Elle a, par ailleurs, accentué son avance, ce qui peut s'expliquer par une politique fiscale plus favorable - le crédit d'impôt recherche - et des coûts de main d'œuvre très compétitifs.

En 2009, parmi l'échantillon de pays retenus et pour l'ensemble de l'économie, la France est l'un des pays européens qui rémunère le mieux ses salariés (environ 47 000 \$ PPA), loin cependant derrière les Etats-Unis (environ 59 000 \$ PPA).

Coût d'implantation des entreprises

Niveau comparatif avec les Etats-Unis - Ensemble de l'économie

En %

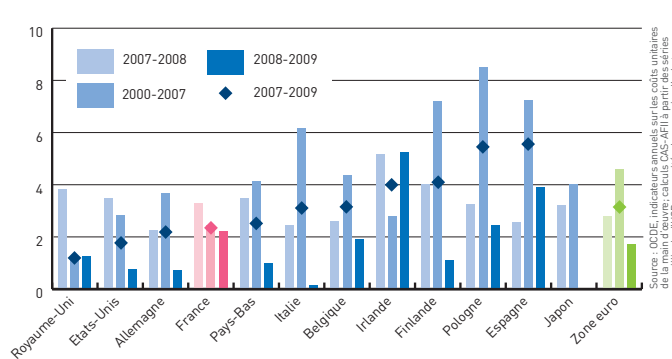


Lecture : En 2010, les coûts d'implantation en France sont 1,7 % plus faibles qu'aux Etats-Unis.

Evolution de la rémunération du travail par salarié

Taux de croissance annuel moyen - Ensemble de l'économie

En %

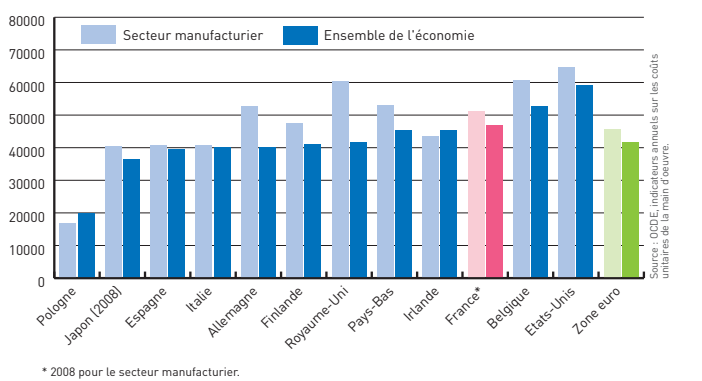


Sur la période 2000-2007, la rémunération du travail par salarié a progressé en France à un rythme équivalent dans l'industrie manufacturière et dans l'ensemble des secteurs d'activités (respectivement + 3,4 % par an et + 3,3 %). Cette progression est légèrement plus élevée que dans l'ensemble de la zone euro.

Entre 2007 et 2009, pour l'ensemble de l'économie, la rémunération du travail par salarié a augmenté à un rythme comparable en France (+ 2,3 %) et en Allemagne (+ 3,1 %) mais plus faible que dans l'ensemble de la zone euro.

Rémunération du travail par salarié (2009)

En milliard d'USD aux parités des pouvoirs d'achat courants

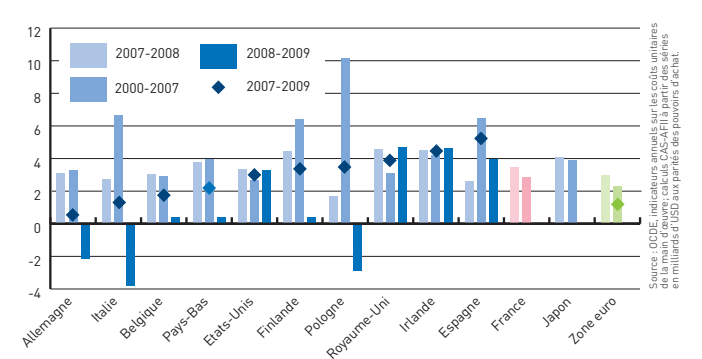


* 2008 pour le secteur manufacturier.

Evolution de la rémunération du travail par salarié

Taux de croissance annuel moyen - Industrie manufacturière

En %



*2003-2007 pour l'Irlande et le Japon.

CHOIX CONCURRENTIELS 2010, KPMG

Cette étude compare la compétitivité-coût de 136 villes dans dix pays : Australie, Canada, France, Italie, Japon, Allemagne, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis. Les coûts sont estimés pour une série d'indicateurs (27 variables) propres à l'élaboration d'un projet industriel.

Cette étude couvre 17 types d'industrie : aéronautique, agroalimentaire, automobile, chimie, pharmacie, biotechnologie,

essais cliniques, web et multimédia, etc. Chaque projet d'entreprise représentatif est défini, modélisé et analysé en détail.

Les coûts intègrent notamment les variables suivantes : le coût du travail, le prix de l'électricité, du gaz, le coût de l'immobilier, la pression fiscale, les coûts de transport, les coûts de construction, les coûts de la santé, les coûts liés à l'éducation.

L'étude présente également d'autres facteurs, non reliés aux coûts, qui peuvent peser sur l'attractivité d'une zone d'implantation.

Parmi ces facteurs, la disponibilité et la formation de la main d'œuvre, les conditions économiques et l'accessibilité des marchés, le degré d'innovation, les infrastructures, les lois et règlements, ainsi que le coût et la qualité de la vie.

En 2010, dans la plupart des pays de l'échantillon, les coûts salariaux unitaires (CSU) ont diminué dans l'industrie manufacturière (notamment en Irlande : - 8,5 %, en Pologne : - 5,9 % et au Japon : - 4 %). La France enregistre également une forte diminution (- 2,9 % en 2010).

Cette baisse fait suite à l'augmentation importante enregistrée durant la période de crise (2007-2009) : + 5,4 % par an en Allemagne et au Royaume-Uni, + 4,8 % en France, + 2,9 % aux Etats-Unis.

Depuis 2000, la compétitivité-coût dans l'industrie manufacturière s'est dégradée dans la zone euro, et

particulièrement en Espagne et en Italie. Dans cette zone, la France affiche une des meilleures maîtrises de ses coûts salariaux unitaires relatifs. L'Allemagne fait figure d'exception, avec une amélioration de sa compétitivité-coût à partir de 2003.

Comparativement à la zone euro, la compétitivité-coût des Etats-Unis et du Japon s'est fortement améliorée, mais cette évolution tient principalement à un effet change.

En 2010, la compétitivité-coût de la zone euro s'est ainsi améliorée, alors qu'elle a diminué au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et au Japon.

Le système fiscal français se distingue par le poids des cotisations sociales (39 % des recettes totales en 2009) et, a contrario, par un faible poids des impôts sur les revenus, les bénéfices et le capital (21 % en 2009).

Le taux de prélèvements obligatoires (42 % en 2009) est un des plus élevés, mais les charges sociales couvrent une gamme large de prestations. Le niveau des cotisations sociales reflète une forte consommation socialisée (cf. VIII, qualité de vie).

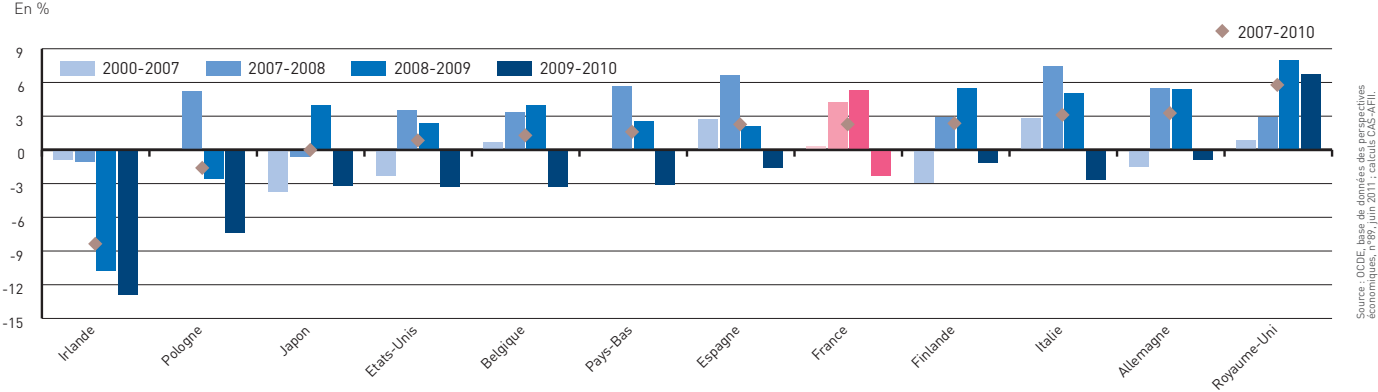
La pression fiscale sur le travail est élevée en France. En 2010, pour un célibataire sans enfant gagnant 100 % du salaire moyen, seule la Belgique exerce une pression plus

importante. Pour un couple marié avec deux enfants et un salaire égal à 100 % du salaire moyen, la France est en première position.

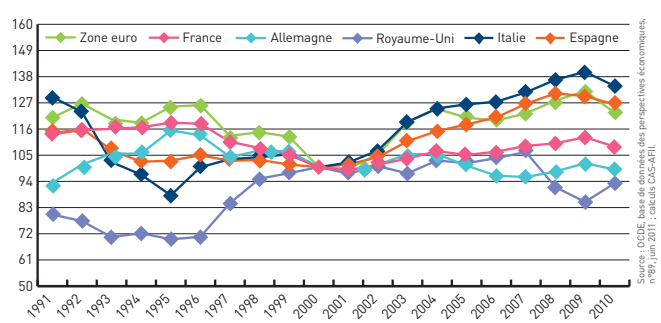
Malgré un taux nominal d'imposition des bénéfices parmi les plus élevés, les recettes tirées de l'IS ne représentent qu'une faible part du PIB en France (1,4 % en 2009, contre plus de 3 % en Italie et aux Pays-Bas), en raison notamment d'une base d'imposition relativement étroite.

Dans de nombreux pays, ce taux a fortement chuté par rapport à 2007 : environ - 50 % en France, en Finlande, en Espagne et au Japon ; environ - 40 % en Allemagne et - 30 % en Irlande et aux Etats-Unis.

Evolution des coûts salariaux unitaires
Taux de croissance annuel moyen - Industrie manufacturière
En %

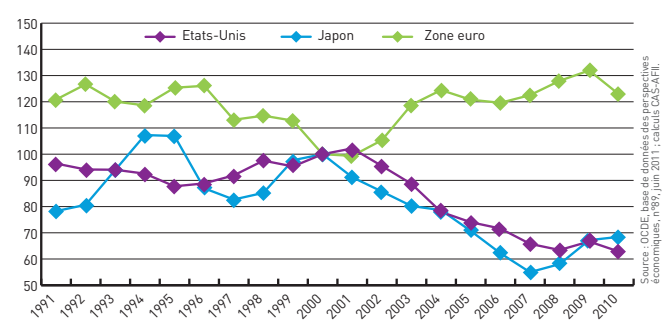


Evolution de la compétitivité-coût* (1995-2010)
Industrie manufacturière
Indices (base 100 en 2000)



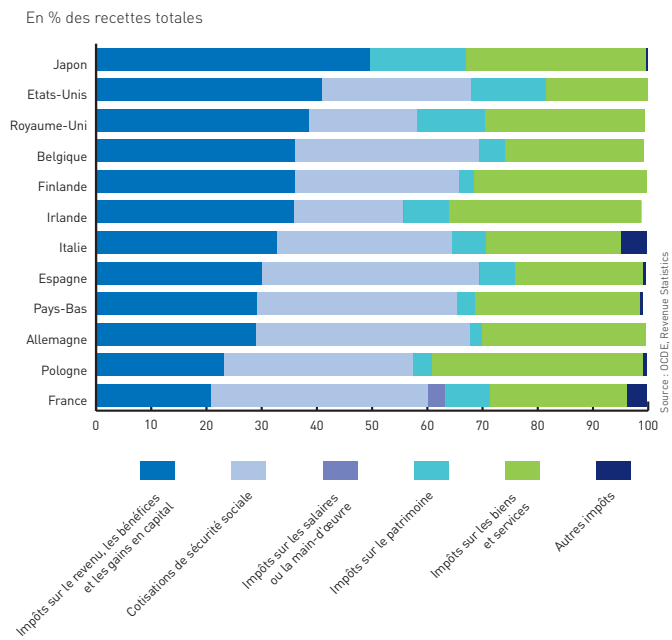
* Coûts salariaux unitaires domestiques / coûts salariaux unitaires des concurrents
Note : une augmentation indique une dégradation de la compétitivité-coût.

Evolution de la compétitivité-coût* (1995-2010)
Industrie manufacturière
Indices (base 100 en 2000)

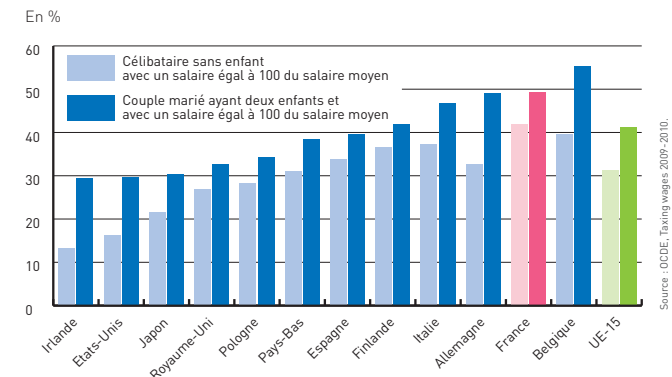


* Coûts salariaux unitaires domestiques / coûts salariaux unitaires des concurrents
Note : une augmentation indique une dégradation de la compétitivité-coût.

Structure des recettes fiscales (2009)

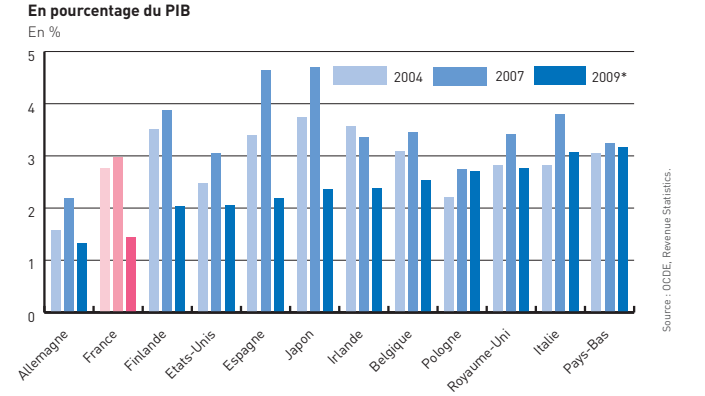


Taux moyen du coin fiscal* (2010)



* Le coin fiscal sur le travail correspond à la différence entre ce que les employeurs payent sous forme de salaires et de charges sociales, et ce dont les salariés disposent après impôts et déduction des cotisations de sécurité sociale. Il correspond ici aux prélèvements obligatoires (impôts sur le revenu + Cotisations sociales salariales et patronales - Prestations sociales) exprimés en % du coût du travail.

Recettes de l'impôt sur les sociétés



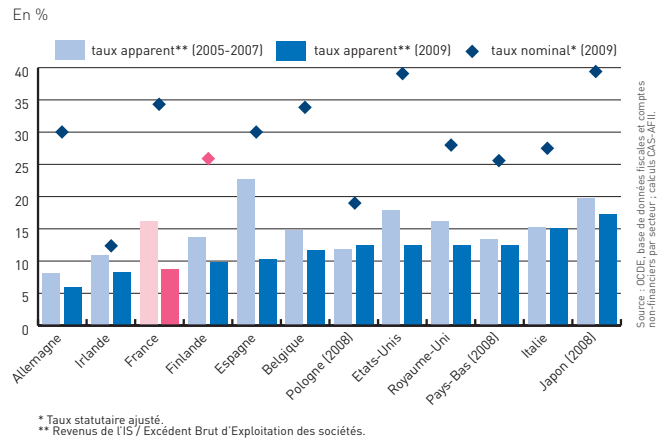
* 2008 pour les Pays-Bas et la Pologne.

Lorsque les recettes de l'IS sont rapportées à l'excédent brut d'exploitation, la France apparaît dans une position plus favorable, avec un **taux apparent d'imposition des bénéficiaires d'environ 9 % en 2009**.

Ce faible taux résulte de la baisse des recettes de l'IS enregistrée pendant la période de crise. Sur la période 2005-2007, le taux apparent de l'IS s'élève à 16,2 %, plaçant la France en position médiane au huitième rang des pays de notre échantillon.

La comparaison internationale doit intégrer le fait que le calcul d'un taux apparent de l'impôt sur les sociétés

Taux nominal et apparent de l'impôt sur les sociétés

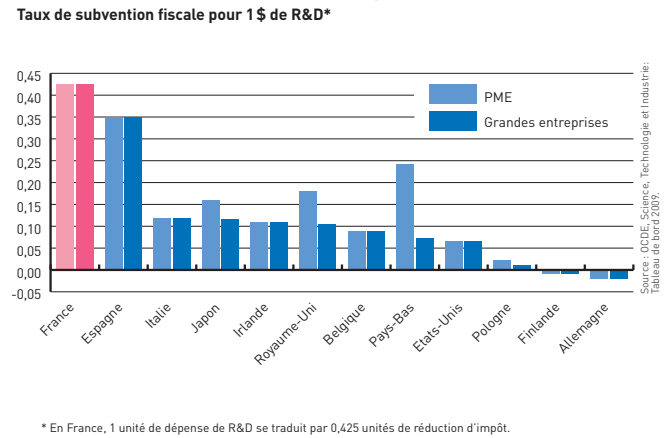


est fortement affecté par les règles d'amortissement du capital et de déductibilité des intérêts d'emprunt ainsi que par la structure capitaliste des économies.

En Allemagne, la moitié des sociétés non financières n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés. Le ratio IS/EBE occulte la part des bénéficiaires taxés à l'impôt sur le revenu.

Depuis la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR), en 2008, la France est le pays offrant le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux pour les entreprises.

Traitement fiscal de la R&D des entreprises (2008)



LA REFORME DU CREDIT D'IMPOT RECHERCHE FAIT DE CE DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA R&D LE PLUS INCITATIF DANS LES PAYS DE L'OCDE

L'accélération du processus de mondialisation intensifie la concurrence entre les pays. Dans ce cadre, de nombreux pays européens ont lancé des programmes d'investissement public et mis en place des mesures fiscales visant à améliorer la trésorerie des entreprises et à stimuler l'investissement et l'innovation.

En ce dernier domaine, la nature des avantages fiscaux proposés varie selon le pays, mais ils consistent souvent en un amortissement immédiat des dépenses courantes de R&D et en des crédits d'impôts ou des mécanismes de surcharge à l'impôt sur les sociétés, comme au Royaume-Uni.

En France, le crédit d'impôt recherche (CIR) constitue la principale mesure fiscale soutenant l'activité de R&D des entreprises. Toutes les entreprises

ayant des activités de R&D localisées en France, sans restriction de secteur ou de taille, peuvent bénéficier de ce dispositif.

- La Loi de Finances pour 2008 a mis en place une refonte fortement incitative du CIR et simplifié sa gestion.

> Le CIR est exclusivement calculé sur le volume des dépenses de R&D (suppression de la « part en accroissement », c'est-à-dire calculée sur la base de l'évolution des dépenses de R&D).

> Le taux du CIR est relevé à 30 % des dépenses de R&D pour une première tranche jusqu'à 100 M€ (contre 10 % pour la part en volume et 40 % pour la part en accroissement avant 2008).

> Le plafond du CIR à 16 M€ est supprimé. Une nouvelle limite, beaucoup

plus favorable, est introduite : au-delà de 100 M€, le taux appliqué est de 5 %.

> Une « prime à l'entrée » est réservée aux entreprises qui bénéficient du CIR pour la première fois, ou qui n'en ont pas profité au cours des cinq dernières années. Ces entreprises bénéficient d'un taux de 40 % la première année et de 35 % la deuxième.

> Le délai de réponse de l'administration à un rescrit fiscal (demande d'avis préalable sur l'éligibilité d'un projet de recherche au CIR) est réduit de six à trois mois.

> Les entreprises peuvent demander à l'administration de vérifier la bonne application des règles fiscales. En cas d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes, l'entreprise sera invitée à régulariser sa situation sans pénalité.

VIII. QUALITE DE VIE

La contribution des pouvoirs publics à la fourniture de services collectifs et individuels (éducation, santé, logement, transports, culture, etc.) participe de manière directe à la qualité de vie des ménages. Le rapport entre secteur public et secteur privé dans la prestation de services individuels est très variable d'un pays à l'autre. Le système public de la France permet d'accéder à un ensemble de services gratuits et de qualité, notamment en matière d'éducation et de santé.

Le classement international de la qualité de la vie proposé par *International Living* positionne la France au deuxième rang mondial.

Cet indice repose sur des variables relatives au coût de la vie, à l'environnement, à la culture et aux loisirs, au degré de liberté politique, à la qualité de la santé, aux infrastructures, au risque et à la sécurité et au climat.

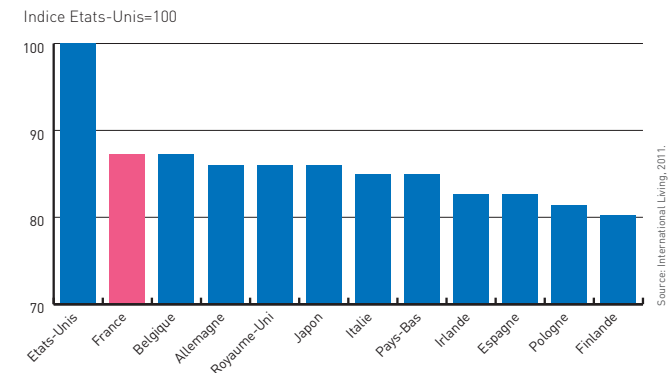
L'inégalité de la distribution des revenus est moindre en France qu'en Allemagne, au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis.

Durant les vingt dernières années, l'inégalité des revenus a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE, quand elle diminuait en France, en Irlande et en Espagne.

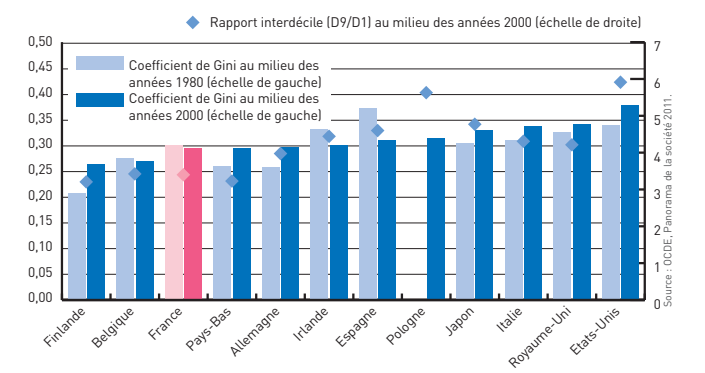
L'analyse des dépenses de protection sociale – couvrant l'invalidité, les familles/enfants, le logement, les exclusions sociales, la vieillesse, la maladie et les soins de santé, les prestations de protection sociale, les indemnités chômage – met en exergue l'ampleur des aides et mesures proposées en France.

Le financement de ces dépenses par le secteur public est particulièrement élevé en France : près de 80 % des dépenses de santé et plus de 90 % des dépenses d'éducation.

Indice de qualité de vie (2010)



Inégalité de la distribution de revenu

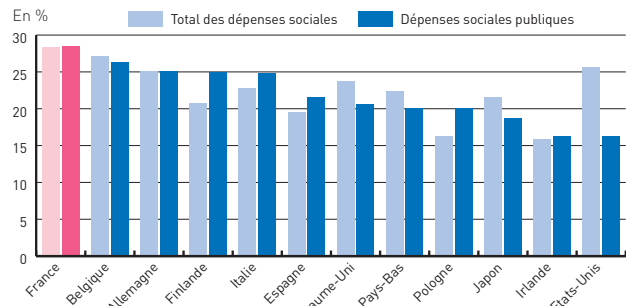


LA MESURE DE L'INEGALITE DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS

L'inégalité de la distribution des revenus dans un pays est le plus souvent mesurée par le coefficient de Gini, qui varie entre 0 (lorsque tous les revenus sont identiques) et 1 (lorsqu'un seul individu reçoit la totalité des revenus). L'inégalité de la distribution des revenus peut également être mesurée à partir du rapport interdécile des revenus, rapport entre le niveau de revenu au-dessus duquel se trouvent les 10 % d'individus les plus riches, celui au-dessous duquel se situent les 10 % d'individus les plus pauvres.

Dépenses sociales nettes (2007)

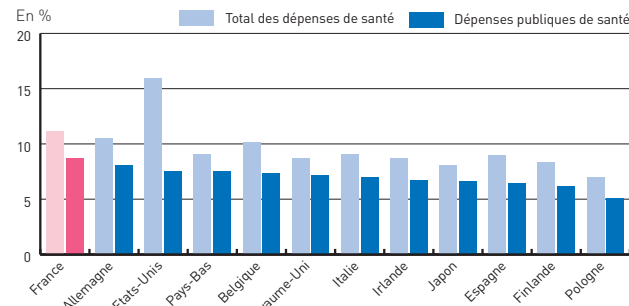
Part dans le revenu national net*



Source : OCDE, Panorama de la société 2011.

Dépenses de santé (2008)

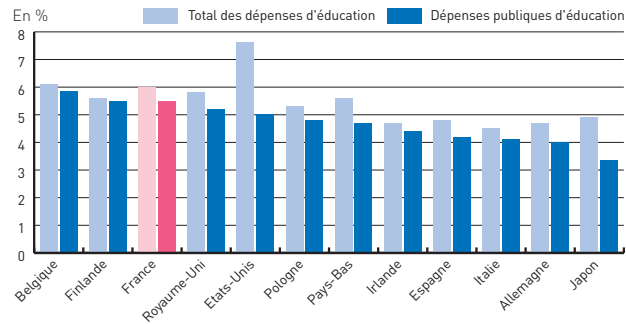
Part dans le revenu national net



Source : OCDE, Panorama de la société 2011.

Dépenses au titre des établissements d'enseignement (2008)

Part dans le PIB



Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2010.

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA MESURE DES PERFORMANCES ECONOMIQUES ET DU PROGRES SOCIAL

Les indicateurs statistiques sont importants pour concevoir et évaluer les politiques visant à assurer le progrès des sociétés. Il existe cependant un écart entre la mesure statistique des réalités socio-économiques et la perception de ces mêmes réalités par les citoyens.

En 2009, une commission présidée par le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz a rendu au président de la République un rapport présentant des pistes visant à améliorer la mesure de la croissance économique et à corriger les carences de l'indicateur de référence, le produit intérieur brut (PIB), depuis longtemps critiqué. Le rapport établit une distinction entre l'évaluation du bien-être présent et l'évaluation de sa soutenabilité. Le bien-être présent dépend à la fois des ressources économiques, comme les revenus, et des caractéristiques non économiques telles que l'appréciation subjective, l'environnement naturel... Même si la liste précise de ces aspects repose inévitablement sur des jugements de valeur, il existe un consensus sur le fait que la qualité de la

vie dépend de la santé et de l'éducation, des conditions de vie quotidienne (dont le droit à un emploi et à un logement décent), de la participation au processus politique, de l'environnement social et naturel des personnes et des facteurs qui définissent la sécurité personnelle et économique.

Cette commission avait, en outre, prôné la mise en place d'une série d'indicateurs afin de mettre davantage l'accent sur la mesure du « bien-être » dans les statistiques économiques.

Dans ce cadre, l'OCDE a proposé un nouvel indice interactif intitulé « Vivre mieux » qui permet à chaque économie de mesurer et de comparer son bien-être en utilisant ses propres critères. L'indice intègre 11 dimensions : logement, revenu, travail, communauté, éducation, environnement, gouvernance, santé, bien-être subjectif, sécurité et conciliation travail et vie privée. Cet indice interactif offre la possibilité d'accorder un poids variable à chacune de ces dimensions.

La France se positionne parmi les dix premiers pays pour plusieurs composantes de cet indice. On peut notamment citer :

- la qualité du système éducatif : selon la dernière enquête PISA (2009), le résultat moyen des jeunes Français au test de lecture (score de 496 sur 600) est légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE (493) ;
- l'espérance de vie à la naissance : elle s'établit à 81 ans en France et est supérieure de plus d'un an à la moyenne de l'OCDE ;
- le faible niveau de pollution : la quantité de PM10 dans l'atmosphère – de minuscules particules de polluants atmosphériques assez petites pour pénétrer et causer des dommages aux poumons – est de 13 microgrammes par mètre cube, bien inférieure à la moyenne de l'OCDE de 22 microgrammes par mètre cube ;
- la confiance du public dans le processus politique : le taux de participation a été de 84 % au cours des dernières élections alors que la moyenne de l'OCDE s'établit à 72 %.

IX. CROISSANCE VERTE

Dans un contexte de demande énergétique croissante et de mobilisation pour la préservation de l'environnement, la capacité des pays à se positionner dans les secteurs de l'énergie et des énergies renouvelables apparaît comme un élément de leur compétitivité.

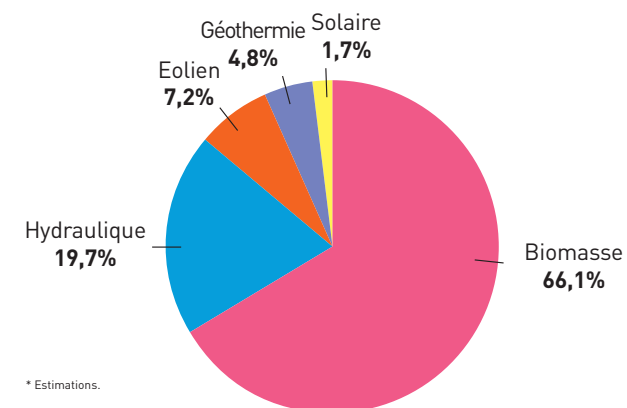
L'accélération de la croissance mondiale s'est accompagnée d'une forte progression de la demande de produits énergétiques, qui a contribué à une hausse du prix des matières premières et à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. En 2008, l'UE s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % d'ici 2020, à limiter la consommation d'énergie de 20 % grâce à un rendement énergétique amélioré, et à porter à 20 % la part des sources d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'UE.

La crise économique et les tensions budgétaires risquent de retarder certains investissements dans la construction d'infrastructures de production, en particulier les plus coûteux. Mais elle renforce, dans le même temps, l'exigence d'efficacité énergétique, et peut dynamiser des réformes structurelles bénéfiques à la fois pour l'économie et l'environnement.

En Europe, les énergies renouvelables fournissent plus de 9 % de la consommation d'énergie primaire. L'objectif est de passer à 20 % en 2020. Les deux filières les mieux représentées en termes de consommation d'énergie primaire renouvelable sont, en 2009, la biomasse (66,1 %) et l'hydroélectricité (19,7 %).

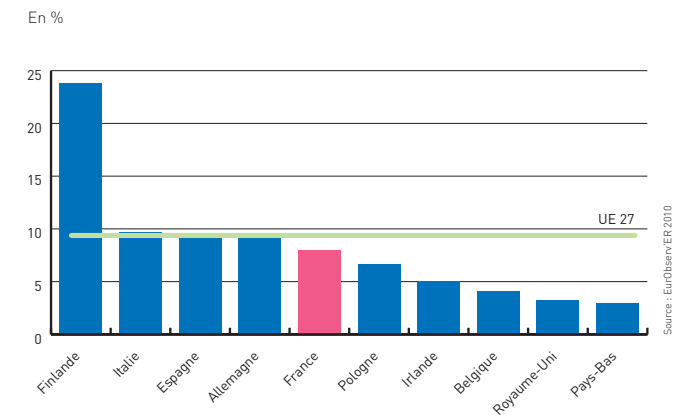
Avec près de 24 %, la Finlande est de loin le premier contributeur dans la consommation d'énergie primaire renouvelable au sein de l'Union européenne. Affichant un taux compris entre 8 % et 10 %, viennent ensuite l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et la France.

Part de chaque énergie dans la consommation d'énergie primaire renouvelable de l'UE-27 (2009*)



* Estimations.

Part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie (2009*)



* Estimations.

La France est le deuxième producteur européen d'énergie primaire tirée des énergies renouvelables (13,8%), derrière l'Allemagne (17,7%) et devant l'Italie (10,2%).

Les niveaux d'émission de CO₂ par unité de PIB des économies européennes sont relativement faibles par rapport aux autres régions du monde et relativement homogènes au sein de l'UE-15.

La faible intensité carbone de la France est en partie liée à la nature de son « mix énergétique » : en 2009, 76 % de l'électricité produite provient de l'énergie

nucléaire, 14 % d'énergies renouvelables et seulement 10 % d'énergies fossiles. A titre de comparaison, la part de la production fossile s'élève à 59 % en Allemagne et à 73 % au Royaume-Uni.

La production d'électricité d'origine renouvelable est portée en France par l'énergie hydraulique (83 % du total renouvelable). La France est ainsi le premier producteur européen d'hydroélectricité, avec plus de 61 TWh produits en 2009 (soit 17 % de la production de l'UE-27).

L'énergie éolienne s'est fortement développée en France durant ces dix dernières années, apportant 7,8 TWh d'électricité en 2009 contre moins de 0,05 TWh en 1999. Cette production reste cependant faible par rapport à celles de l'Allemagne (37,8 TWh) et de l'Espagne (36,6 TWh).

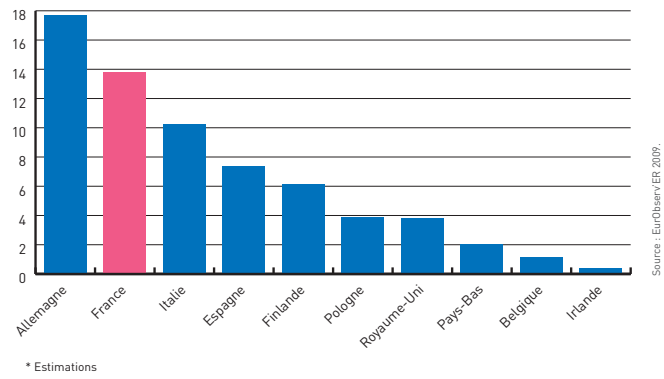
La biomasse est la seconde source d'électricité renouvelable en France, mais elle ne représente qu'une faible part de la production européenne (moins de 4%). Cette production, qui provient principalement de la biomasse solide et des

déchets municipaux renouvelables, dispose d'un potentiel de développement important en raison de l'importance du parc forestier français (troisième européen).

La production d'électricité provenant du solaire a crû en France au taux annuel moyen de 39 % entre 1999 et 2009, pour atteindre 215 GWh en 2009. Pour autant, la production est de 6 932 GWh en Espagne, et de 6 200 GWh en Allemagne.

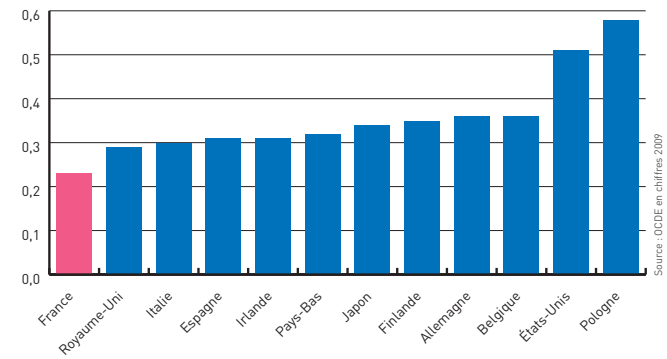
Production primaire d'énergie provenant des énergies renouvelables (2009*)

Part dans le total de l'UE-27
En %



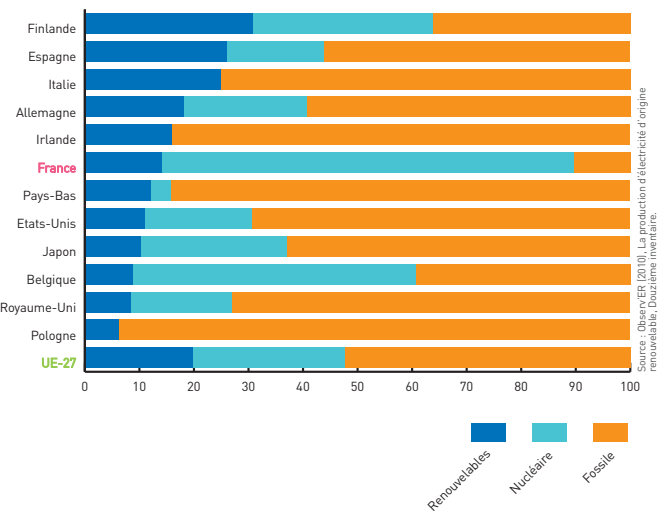
Intensité carbone (2008)

Emissions de CO₂ dues à la consommation d'énergie par unité de PIB
Kg/PIB (USD de 2000)



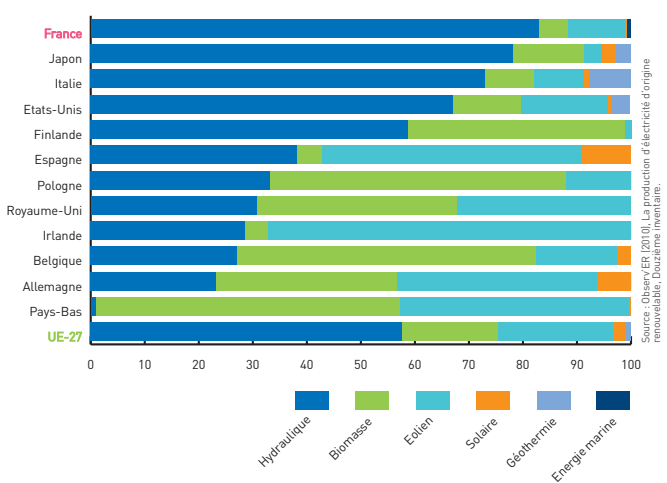
Structure de la production d'électricité (2009)

En %



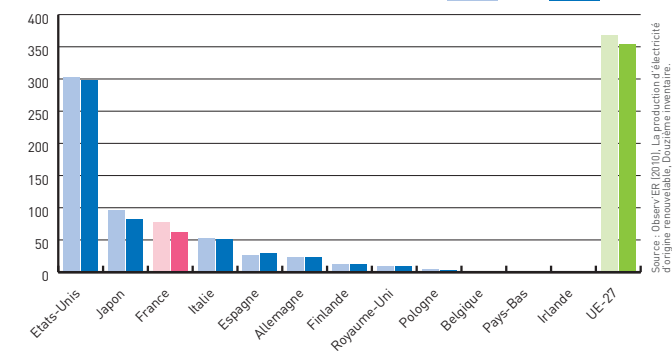
Structure de la production d'électricité d'origine renouvelable (2009)

En %



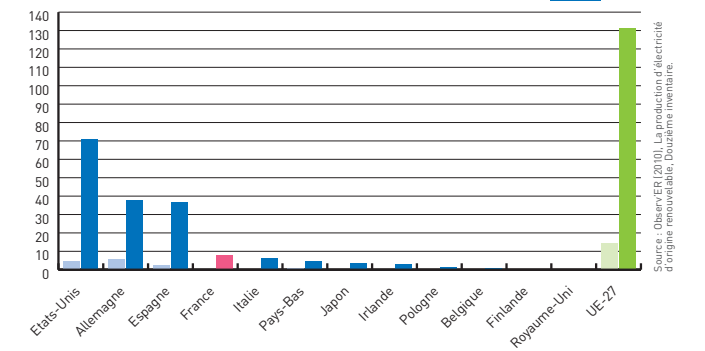
Production d'électricité provenant de l'hydraulique

En térawattheure (TWh)



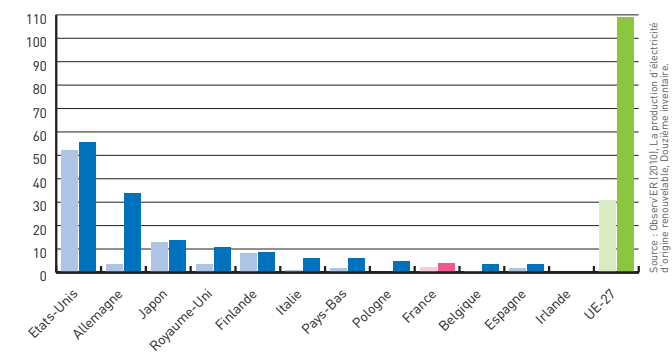
Production d'électricité provenant de l'éolien

En térawattheure (TWh)



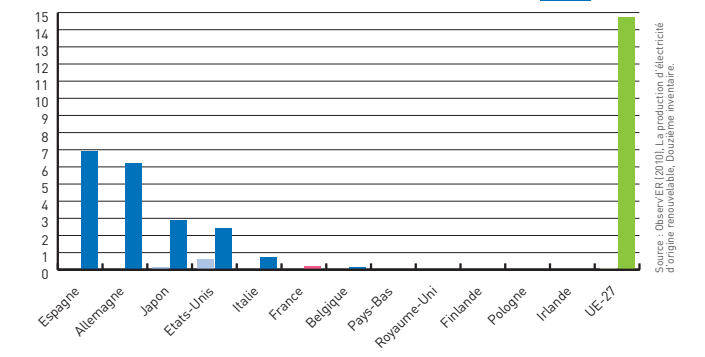
Production d'électricité provenant de la biomasse

En térawattheure (TWh)



Production d'électricité provenant du solaire

En térawattheure (TWh)



COMPLEMENT A

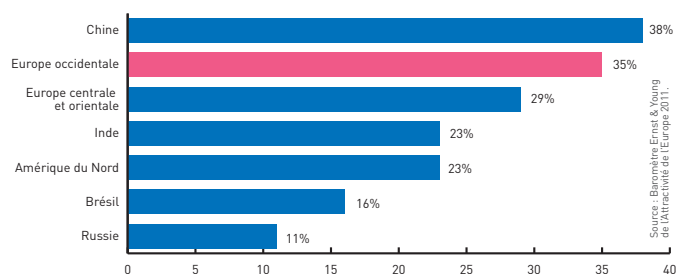
LES PERCEPTIONS DES INVESTISSEURS ETRANGERS

LES PERCEPTIONS DES INVESTISSEURS ETRANGERS

Plus de la moitié des dirigeants d'entreprises étrangères interrogés (Sondage réalisé par TNS-Sofres à la demande de l'AFII en juin et novembre 2010) considèrent la France comme une destination attractive en Europe. De nombreuses enquêtes portant sur la compétitivité du site France plébiscitent la qualité du cadre de vie, celle des infrastructures et la qualification de l'encadrement. Les investisseurs étrangers affichent également une forte confiance dans la capacité de la France à faire face à la crise économique.

Selon le Baromètre de l'Attractivité de l'Europe 2010 publié par Ernst & Young, 35 % des décideurs étrangers interrogés considèrent que l'Europe occidentale est la région la plus attractive dans le monde (contre 40 % en 2009). Dans un sondage TNS Sofres-AFII d'octobre 2010, les investisseurs étrangers relèvent le caractère attractif du site France (66 % d'entre eux, contre 53 % en 2009). La confiance accordée au site France est confirmée par

Les régions les plus attractives dans le monde pour les implantations étrangères en 2010

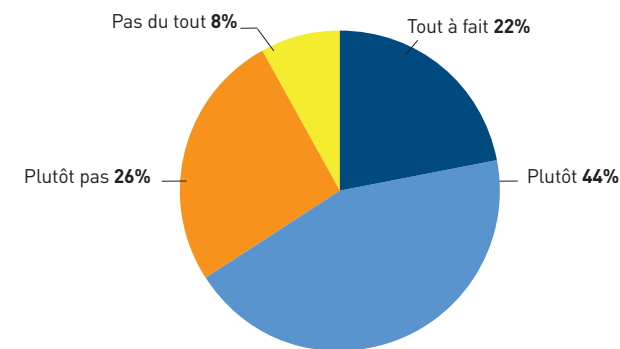


les perspectives de développement des investisseurs étrangers : 56 % prévoient de renforcer la présence de leurs entreprises en France.

Interrogés sur les critères d'attractivité de la France, les chefs d'entreprises internationales implantées en France soulignent en premier lieu (plus de 80 % d'entre eux) les infrastructures de transport et de communication et la taille du marché intérieur.

Attractivité de la France pour les investissements étrangers

La France est-elle une destination attractive pour les investissements étrangers ?



SONDAGE TNS SOFRES SUR L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DE LA FRANCE

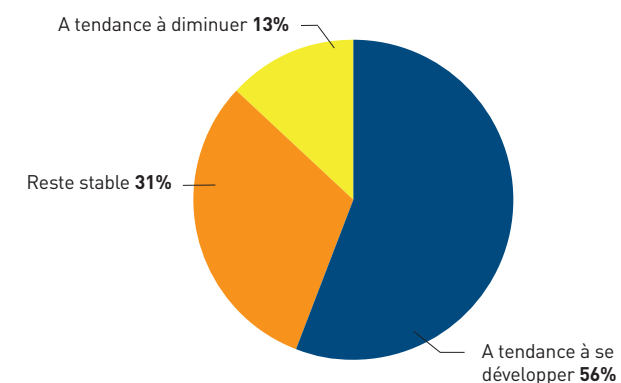
La Sofres a mis en place, en octobre 2010, un baromètre d'opinion auprès de dirigeants d'entreprises étrangères ayant fait le choix de s'implanter en France. L'objectif était d'identifier les perceptions sur l'attractivité française et de mieux comprendre les processus de décision en matière de choix d'investissement. Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de 1 000 dirigeants d'entreprises étrangères implantées en France.

Ils mettent ensuite l'accent sur le tissu industriel et la qualité des ressources humaines. Une large majorité d'entre eux considèrent la formation et la qualification de la main d'œuvre et la productivité du travail comme des points forts de la France (78 % et 57 % respectivement). De même, la qualité des activités d'innovation et de R&D est soulignée par 74 % des dirigeants d'entreprises étrangères (contre 52 % en 2009).

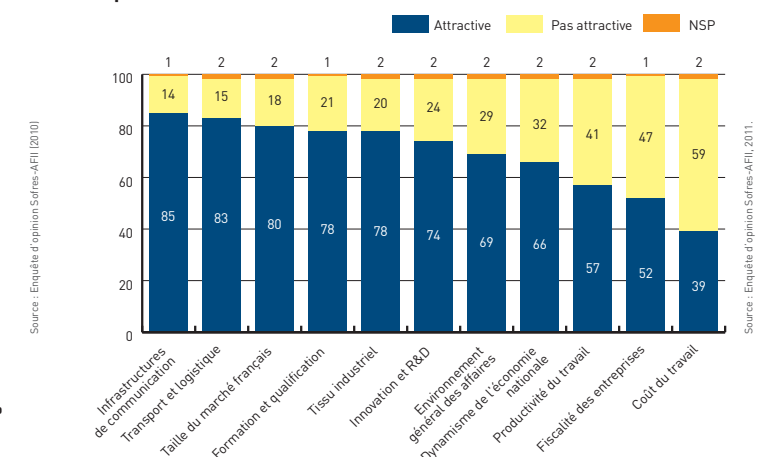
Enfin, l'environnement des affaires est tenu pour une variable clé pour 69 % des personnes interrogées. Dans le même temps, 59 % des interviewés estiment que le coût du travail est un handicap du site France. L'appréciation s'agissant de la fiscalité sur les entreprises s'est améliorée : 52 % des personnes interrogées considèrent que la France est attractive sur ce point, contre seulement 24 % en 2009.

Perspectives de développement sur le marché français

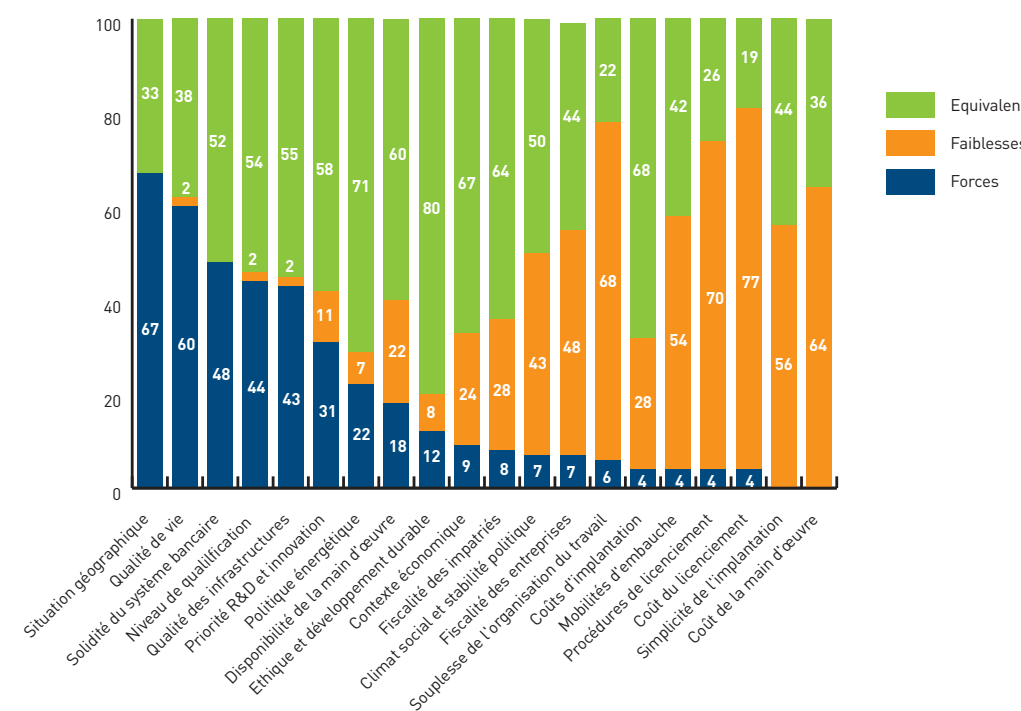
Diriez-vous que la présence de votre entreprise en France...



Sur chacun des critères suivants, la France est-elle attractive pour les investissements internationaux ?



Situation de la France par rapport aux autres pays européens



Les réformes conduites en France ont amélioré l'environnement des affaires et renforcé la compétitivité des entreprises.

Selon le Baromètre de l'attractivité publié par Ernst & Young du site France 2011, 62 % des dirigeants d'entreprises étrangères estiment que le « **programme d'investissements d'avenir** » améliore l'attractivité de la France. 51 % considèrent que la **suppression de la taxe professionnelle** va dans le même sens.

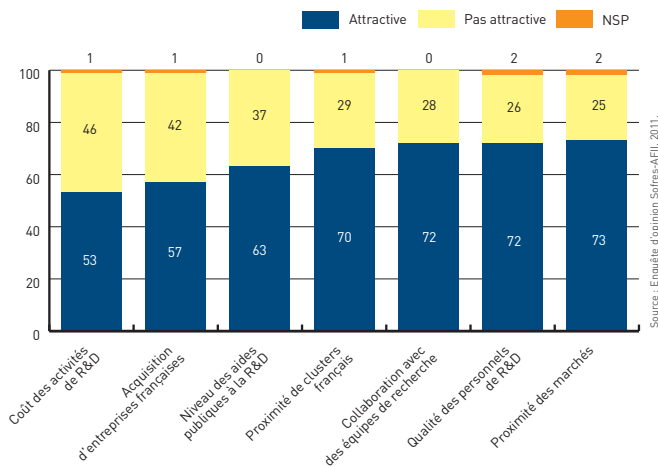
Selon le Baromètre AmCham-Bain 2010, les investisseurs américains implantés en France reconnaissent l'impact positif du crédit d'impôt recherche (64 %), du projet du « Grand Paris » (56 %), et du « Grenelle de l'environnement » (37 %) sur l'attractivité de la France.

Le Baromètre AmCham-Bain 2010 souligne que la qualité de vie, la situation géographique, la qualité des infrastructures et la qualification de la main d'œuvre conditionnent prioritairement les décisions des investisseurs américains en France. Viennent ensuite, dans l'ordre, la politique énergétique, la disponibilité de la main d'œuvre, la priorité donnée à l'innovation et à la R&D. La solidité du système bancaire est considérée pour 48% des personnes interrogées comme un des premiers facteurs de la décision d'investissement.

Par ailleurs, 85 % des chefs d'entreprises interrogés par TNS Sofres en octobre 2010 tiraient un bilan positif de leur investissement en France (contre 77 % en juin 2009).

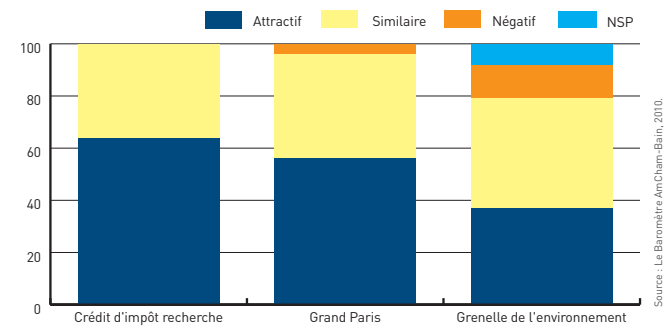
La France est reconnue comme un pays actif en matière de réformes visant à moderniser son économie (jugement partagé par 69 % des investisseurs interrogés).

Sur chacun des critères suivants, la France est-elle attractive pour les investissements internationaux en R&D?



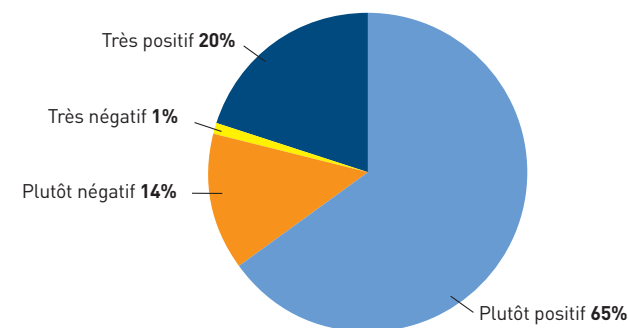
Dispositif français en faveur de l'investissement

Comment évaluez-vous le...?



Bilan de l'investissement en France

Au sujet de leurs investissements en France, les dirigeants de votre groupe tirent un bilan...



BAROMETRE AMCHAM BAIN 2010

Le Baromètre AmCham-Bain, lancé en 1997, mesure la confiance des investisseurs américains en France. L'objectif est d'évaluer, en particulier, la satisfaction des investisseurs américains et leur perception des forces et faiblesses du pays sur le plan économique.

A l'automne 2010, le questionnaire adressé aux dirigeants de filiales françaises d'entreprises américaines a permis de recueillir les réponses de plus de 70 sociétés, employant ensemble en France plus de 60 000 personnes et réalisant plus de 27 milliards de chiffre d'affaires cumulé.

COMPLEMENT B

LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES FRANÇAIS

LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES FRANÇAIS

Les territoires français ont subi, dans les deux dernières décennies, de profondes mutations, par les effets conjugués de nombreux facteurs, au premier rang desquels la mondialisation, l'intégration européenne, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ces territoires fonctionnent désormais en réseau, au sein desquels les coopérations en matière économique, scientifique, technologique, culturelle et touristique se sont multipliées.

Ces territoires cherchent à accroître leur attractivité, à améliorer leur compétitivité et à s'insérer dans le contexte actuel d'une économie ouverte et mondialisée.

1- A partir de ce constat, les politiques nationales d'attractivité visent à faire en sorte que les territoires puissent concentrer un niveau suffisamment important d'activités, de recherches, d'entreprises et de services pour être performants.

Ce modèle de concentration ou de polarisation est essentiel pour bénéficier d'une dynamique d'innovation et de croissance.

Ce modèle concerne, au premier chef, les métropoles qui irriguent le territoire national.

Les métropoles françaises sont d'ores et déjà caractérisées par la présence de fonctions supérieures et de groupes nationaux et internationaux, qui favorisent la concentration de services à haute valeur ajoutée et tissent des liens avec d'autres territoires, grâce notamment à l'implantation d'établissements secondaires.

Le renforcement du potentiel d'attractivité et de compétitivité des grandes métropoles est, pour la politique d'aménagement du territoire, une priorité nationale. Ainsi, les métropoles sont appelées à contribuer à la fois à la croissance nationale, grâce à l'excellence de leurs fonctions et à la cohésion nationale, ainsi qu'au travers du développement économique qu'elles sont susceptibles de diffuser dans les territoires.

Les politiques d'attractivité du territoire facilitent, par ailleurs, la mise en relation des hommes et des entreprises. Il s'agit d'un deuxième modèle, complémentaire du précédent, celui de la connexion. Il concerne tout particulièrement la politique des transports, celle des « clusters », pôles de compétitivité et grappes d'entreprises.

Le développement des pôles de compétitivité, des grappes d'entreprises, des pôles de recherche et d'enseignement supérieur et l'émergence de campus au rayonnement international constituent le nouveau paradigme en matière d'attractivité et de compétitivité.

Ces politiques nationales, en favorisant et en accélérant la connexion des potentiels économiques, scientifiques et technologiques français, renforcent la visibilité des territoires à l'échelle européenne et mondiale.

2- Les politiques de « clusters » (pôles de compétitivité et grappes d'entreprises) stimulent et soutiennent les initiatives émanant des acteurs économiques et académiques présents sur un territoire.

Les pôles de compétitivité sont, sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement). Cette démarche permet de dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

Par cette mise en réseau des acteurs de l'innovation, les pôles se fixent comme objectifs :

- de développer la compétitivité de l'économie française en accroissant l'effort d'innovation ;
- de conforter sur des territoires des activités, principalement industrielles, à fort contenu technologique ou de création ;
- d'accroître l'attractivité de la France, grâce à une visibilité internationale renforcée ;
- de favoriser la croissance et l'emploi.

Les grappes d'entreprises constituent d'autres formes de « clusters », principalement constitués de TPE et PME. Elles apportent des services concrets aux entreprises, en particulier pour les aider à développer leur compétitivité et à se positionner sur de nouveaux marchés, notamment par le recours à l'innovation sous toutes ses formes.

L'ancrage territorial de ces grappes d'entreprises renforce les dynamiques engagées par les collectivités territoriales en faveur de ce type de « clusters ».

Cette politique permet de prendre en compte des secteurs d'activités qui ne sont pas intégrés dans des pôles de compétitivité ou qui ne disposent pas de la masse critique pour constituer, à ce stade, un pôle de compétitivité.

3- Le développement des infrastructures est aussi une des dimensions essentielles de la politique d'attractivité. Ce développement se poursuit, tant au niveau des transports que du numérique.

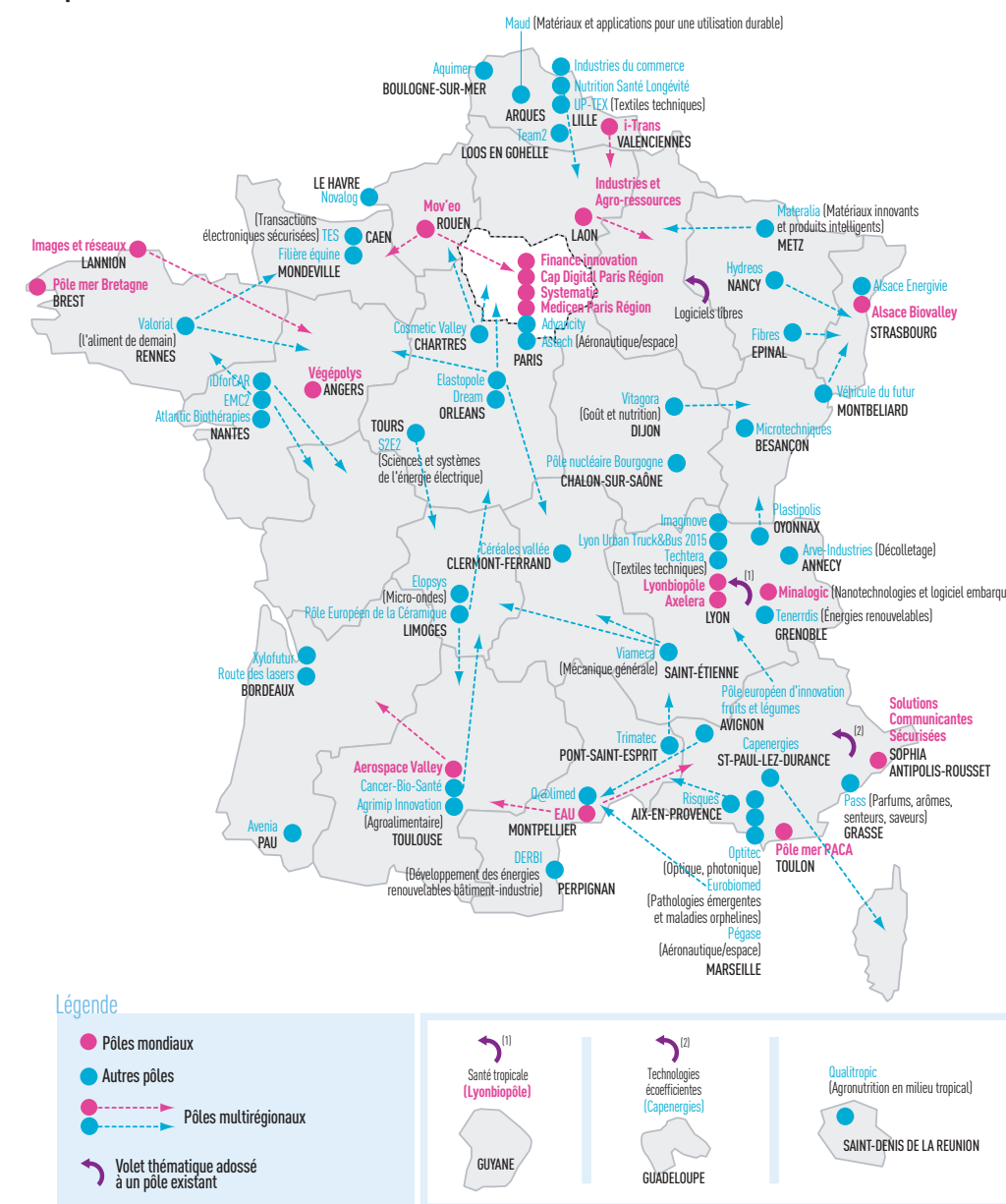
Les connexions à grande vitesse, autoroutières et ferroviaires, sont l'un des facteurs de l'aménagement du territoire les plus performants en France. Elles créent des liens entre Paris, les métropoles, les villes moyennes, mais également entre ces villes, dans un réseau maillé européen.

Les perspectives de développement sont importantes : les lignes ferroviaires à grande vitesse sont appelées à tripler, et l'Ouest français va se doter d'un nouvel aéroport international.

La même approche concerne les liaisons à très haut débit. Ces infrastructures matérielles et immatérielles constituent un élément essentiel d'attractivité pour les territoires français.

Désormais, ces liaisons doivent embrasser tous les champs de la grande vitesse. L'enjeu est de développer le potentiel de compétitivité des entreprises et de l'économie française, en facilitant et en accélérant la circulation des personnes, des informations, des capitaux et des marchandises.

71 pôles de compétitivité



126 grappes d'entreprises sélectionnées



L'IRRIGATION DES TERRITOIRES PAR L'IMPLANTATION ÉTRANGÈRE EN FRANCE

Au premier janvier 2008, ce sont 12,5% des salariés de l'ensemble de l'économie marchande (toutes activités hors administrations ou liées à la Défense) qui travaillent en France dans des entreprises à capitaux majoritairement étrangers. Ces groupes étrangers sont particulièrement présents au nord d'une diagonale allant du nord-est de la Bretagne à la pointe sud-est de la France, sans toutefois être absents des autres bassins d'emploi (voir la carte de gauche ci-contre).

Cette géographie des stocks d'implantation étrangère suit en fait en grande partie la géographie traditionnelle des industries en France.

C'est une conséquence du fait que l'ouverture aux capitaux étrangers a, dans le passé, commencé dans l'industrie.

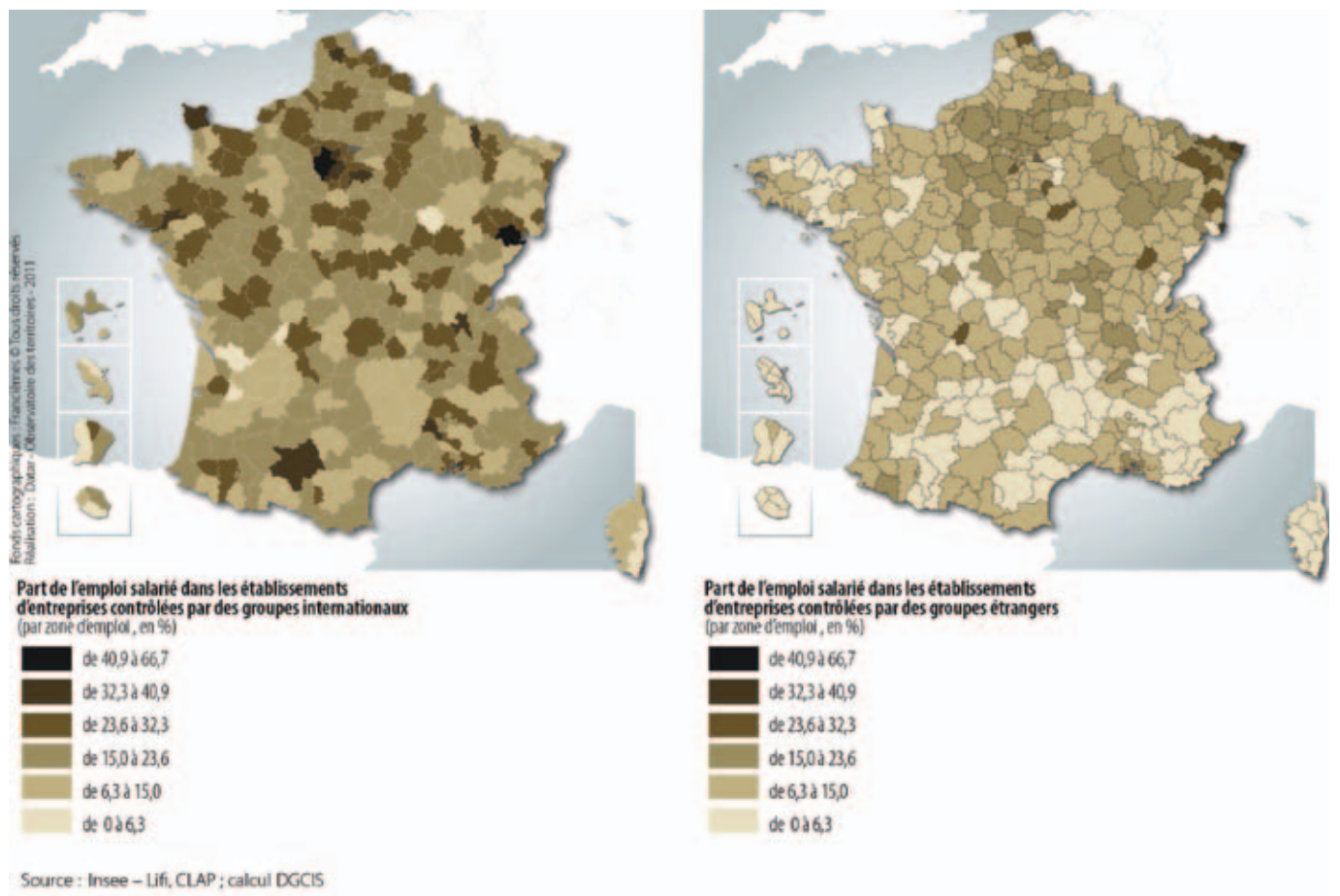
Aujourd'hui, c'est plus d'un tiers de l'effectif salarié du secteur de l'industrie, soit environ un million de personnes, qui est employé dans les filiales industrielles de groupes étrangers.

Ces filiales de groupes étrangers contribuent à hauteur de 40 % au chiffre d'affaires et à la valeur ajoutée de l'industrie française.

Les activités de services, particulièrement importantes dans la moitié sud du pays, demeurent à ce jour moins ouvertes aux investissements étrangers. Mais cette ouverture ne cesse de progresser. Les flux d'investissements étrangers recensés annuellement par l'AFII ou la Banque de France ont une forte composante de services.

Cette extension de l'investissement étranger devrait contribuer à améliorer la couverture du territoire, comme le montre la répartition plus homogène des établissements sous contrôle de groupes internationaux, qui sont majoritairement sous contrôle français et affichent une forte composante en activités de services (carte de gauche).

Part des salariés sous contrôle de groupes internationaux et sous contrôle étranger en 2008



CONCLUSION

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette mise à plat des indicateurs et déterminants de l'attractivité.

Le premier concerne l'exercice lui-même : face aux multiples rapports internationaux sur la compétitivité des économies, élaborés par la Banque mondiale (*Doing Business*), le World Economic Forum (*The Global Competitiveness Index*) ou l'IMD de Lausanne (*World Competitiveness Yearbook*), rares sont les analyses centrées sur l'ouverture aux investissements étrangers et aux facteurs de l'attractivité.

Le présent *Tableau de bord* investit cet espace, en offrant une information de référence sur ces thèmes, et un outil de comparaison éclairant le positionnement international de la France.

Le second enseignement renvoie aux exigences que fait peser la compétition qui se joue, pour l'accueil de l'investissement et des talents étrangers, entre Etats, régions et métropoles : exigences de stabilité pour réduire les risques auxquels s'expose tout investisseur, de visibilité pour répondre au besoin de perspectives de moyen et long termes, et de simplicité pour faciliter la réalisation de l'investissement et en réduire le coût.

Le troisième tient à l'attractivité : résultante, produit dérivé autant que synthèse d'un ensemble de facteurs aussi nombreux que les attentes et priorités de chaque investisseur étranger, elle mérite d'être approchée, comme la compétitivité dont elle est sœur, au travers de la notion de « mix ».

L'une des forces de la France réside, précisément, dans le positionnement international favorable qui est le sien sur une gamme très ouverte et complète de variables, celles qu'étudient les investisseurs au travers des *benchmarks* internationaux.

De la poursuite des réformes dépend, on l'aura compris, l'image et le positionnement de notre pays à l'étranger. Un pays en mouvement, fort de ses atouts et confiant en ses propres forces.

Un pays parfois mieux perçu à l'étranger que dans ses propres frontières. Puisse ce *Tableau de bord de l'attractivité française* contribuer à « objectiver » ce débat, en facilitant les comparaisons avec nos principaux partenaires.

Ce document a été produit avec le concours des services de :

La direction générale du Trésor (DG Trésor) est au service du ministre pour lui proposer et conduire sous son autorité la politique économique française, et la promouvoir en Europe et dans le monde. Elle apporte son expertise en matière de prévisions et conseil, régulation, négociations internationales, aide au développement, soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger. La direction générale du Trésor gère la trésorerie et la dette de l'Etat à travers l'AFT (Agence France Trésor) et veille aux intérêts de l'Etat actionnaire par l'intermédiaire de l'APE (Agence des participations de l'Etat). Pour plus d'informations, consultez www.minefe.gouv.fr

La délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR). Administration de mission à vocation interministérielle, la DATAR est un service du Premier ministre mis à disposition du ministre en charge de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire. La DATAR prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'Etat français. A ce titre, elle assure la préparation des Comités interministériels d'aménagement et de développement des territoires (CIADT), réunions du gouvernement au cours desquelles sont prises les grandes décisions en matière d'aménagement du territoire. L'action de la DATAR est guidée par un double objectif : renforcer l'attractivité des territoires français et assurer leur cohésion et leur équilibre dans une Europe élargie. La Délégation anime l'Observatoire des territoires, lieu de synthèse et de mise en perspective d'informations sur les territoires produites par les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes publics d'étude et de recherche. Pour plus d'informations, consultez www.datar.gouv.fr


Le Centre d'analyse stratégique (CAS) est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en oeuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre : le Conseil d'analyse de la société, le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'orientation des retraites, le Haut conseil à l'intégration. Pour plus d'informations, consultez www.strategie.gouv.fr

L'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) est l'agence nationale chargée de la promotion, de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux. L'AFII facilite la réalisation de votre projet en France. Elle est l'organisme économique de référence sur l'attractivité et l'image de la France. L'Agence s'appuie sur un réseau international, national et territorial. L'AFII travaille en partenariat étroit avec les Agences régionales de développement économique (ARD) pour apporter un service personnalisé aux investisseurs. Pour plus d'informations, consultez www.afii.fr

Auteurs : Estelle Dhont-Peltrault (CAS), Sylvie Montout (AFII).

Directeur de la publication : David Appia, Président de l'AFII.

Coordination éditoriale : Alexandra Chabut.

Création et réalisation :  agence@spherepublique.com – Juillet 2011.



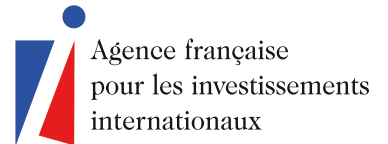
**Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie**
Direction générale du trésor
139 rue de Bercy
75572 Paris cedex 12
Tél. 01 40 04 04 04
www.minefe.gouv.fr



**Délégation interministérielle
à l'aménagement du territoire
et à l'attractivité régionale (DATAR)**
8 rue de Penthièvre
75800 Paris cedex 08
Tél. 01 40 65 12 34
www.datar.gouv.fr



Centre d'analyse stratégique (CAS)
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Tél. 01 42 75 60 00
www.strategie.gouv.fr



**Agence française pour les
investissements internationaux (AFII)**
77 boulevard Saint-Jacques
75680 Paris cedex 14
Tél. 01 44 87 17 17
www.investinfrance.org